

I R E S C O

PRÉSENTATION D'ACTION SCIENTIFIQUE FÉDÉRATIVE

FAMILLE ET PARENTÉ AUJOURD'HUI

La famille, par le biais de la filiation, métamorphose la reproduction physique de l'espèce en reproduction sociale; elle est construite pour cela et peut prendre différentes figures selon les époques, les pays, les cultures. Elle fait partie d'un autre ensemble, la parenté, qu'elle recoupe sans le recouvrir, ni sans être recouverte par lui. La parenté se définit par des systèmes de filiation, d'alliance¹: filiation unilinéaire (matri- ou patri-), bilinéaire ou indifférenciée; alliance prescrite, prohibée, ou encore laissée «au hasard», système dans lequel seuls quelques interdits évitent une alliance dans la trop grande proximité (comme entre le frère et la soeur, le père et la fille, etc.) sont maintenus. Ces systèmes de parenté définissent des groupes de consanguinité, soit déterminés par un ancêtre commun, soit déterminés à partir d'égo (l'individu dont on parle),

S O M M A I R E

1

PRÉSENTATION D'ACTION
SCIENTIFIQUE FÉDÉRATIVE
• Famille et parenté aujourd'hui

3

PRÉSENTATION DE RECHERCHES
• Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945
• Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bio-éthique

6

ENTRETIEN AVEC...
Jean-François Laé

10

CONFÉRENCES, COLLOQUES
ET SÉMINAIRES
• Les séminaires de l'IRESCO en 1996-1997
• D'une maison l'autre
• Nouveaux mouvements religieux et logiques sectaires
• Le religieux des sociologues.
Trajectoires personnelles et débats sociologiques

19

RÉSEAUX, INITIATIVES,
ÉVÉNEMENTS
• Lire les sciences sociales
• Les chercheurs étrangers invités à l'IRESCO
• Sociologie de la lecture

22

LES DOCTORANTS À L'IRESCO
• Présentation de thèse

26

PUBLICATIONS
• Ouvrages publiés par les chercheurs de l'IRESCO
• Les revues à l'IRESCO :
L'Année Sociologique
La Revue Française de Sociologie
Sociétés Contemporaines
Sociologie du Travail

32

RÉSUMÉS DE RAPPORTS DE
RECHERCHE PUBLIÉS À L'IRESCO

40

LISTE DES UNITÉS DE RECHERCHE

groupes alors appelés «parentèle» et qui n'appartiennent qu'à égo et à sa fratrie, c'est-à-dire aux individus ayant exactement les mêmes père et mère.

Ces notions de parenté peuvent paraître complètement déconnectées de notre culture occidentale du XX^e siècle et n'être que des outils de compréhension de cultures «exotiques». Il nous paraissent loin de notre système familial fondé sur le noyau père/mère/enfants. La famille est continuée par ce premier groupe, appelé aussi famille nucléaire lorsque les enfants sont célibataires et vivent avec leurs parents. A ce noyau s'ajoutent les familles d'origine² du père et de la mère, leurs parents qui deviennent avec le fait de génération des grands-parents, leurs germains qui deviennent des oncles et tantes et leurs enfants, c'est-à-dire des cousins. Ce groupe constitue le deuxième cercle familial, et correspond³ à la famille élargie. Au-delà de ces cercles, le sentiment d'appartenir à la même famille s'estompe et laisse place au savoir d'une parenté commune : «avec untel, on est parent» ou «un peu parent». Il est quasi impossible de remonter à l'ancêtre commun, mais l'on sait qu'un lien de parenté unit.

En fait, selon les époques et les cultures, le groupe familial a été plus ou moins étendu, peut-être quelque fois si étendu qu'il en-

globait (par exemple dans des sociétés unilinéaires et à faible population) toute la parenté, et quelquefois si restreint qu'il se limitait aux père/mère/enfants. Mais quoiqu'il en soit, c'est la parenté qui donne les règles de filiation et d'alliance, de consanguinité, d'affinité, de germanité et de résidence; c'est le système de parenté qui nous donne nos structures conceptuelles, qui nous permet d'être «en famille». Mais ce n'est pas la parenté qui fait vivre l'individu, mais le cadre familial⁴ : c'est là que l'individu habite, que la germanité est en acte, que la nomination prend effet. C'est la famille qui met en acte le système de parenté et les comportements qu'il réclame. La famille socialise l'individu, elle sert de cadre à la transformation de l'enfant en adulte; elle est pour l'enfant le premier cadre de socialisation, le premier cadre de construction de sa personnalité.

Les évolutions de la famille peuvent retentir sur les raisons de la parenté et provoquer des désajustements-réajustements structurels et symboliques. La question que l'on peut alors se poser est le retentissement de l'évolution familiale sur le lien de parenté. Les liens traditionnels de parenté seront-ils maintenus ? D'autres liens, dûs non plus à des raisons de parenté mais seulement à des raisons de vie familiale, seront-ils créés ?

Pour mener à bien cette réflexion, le Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité (Grass), avec la collaboration d'autres laboratoires de l'Iresco comme Cultures et sociétés urbaines (Csu) et le Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail (Gedisst), organise des journées de discussion, auxquelles sont invités d'autres chercheurs.

Y est adopté le parti pris d'une diversité de regards tant du point de vue des disciplines, sociologique, ethnologique et juridique ou du point de vue administratif, que du point de vue de la distance du chercheur par rapport à la culture étudiée, regard du proche par des spécialistes de notre société ou regard éloigné par des spécialistes de sociétés «exotiques».

Deux rencontres sur ces approches de la parenté aujourd'hui ont déjà été organisées. Nous pouvons en retenir les quelques idées-forces suivantes.

La relation de parenté, et peut-être plus particulièrement la relation de filiation, est une relation viagère - la durée de la fabrication, de l'élevage... - qui se clôt au moment où les biens matériels et immatériels de la génération supérieure sont transmis aux descendants. Ces caractéristiques de la relation viagère sont inscrites dans l'organisation juridique de la parenté.

Deux grands principes antithétiques guident la construction de la filiation. D'une part, la parenté (et la filiation) sont des constructions sociales. D'autre part, la raison donnée de la filiation est biologique, et en énonçant cela, nous naturalisons immédiatement et abusivement notre premier principe. Il nous faut donc dépister cette fausse naturalisation et étudier les modes de construction de la filiation comme, par exemple, la nomination.

Le domaine de la filiation, sujet relevant de la production de la loi et donc des juristes jusqu'au milieu des années 70, devient de plus en plus une affaire de société, «gérée» par des spécialistes de diverses disciplines. L'attribution de l'enfant à des parents ou à un parent peut être disputée.

La temporalité et le mode de la construction de l'enfant en tant que personne ont évolué; mais toujours des rites, plus ou moins laïques, la scandent, et une nouvelle lecture du rôle de l'Etat - comme les déclarations de naissance à l'état civil - s'impose. De même que s'impose une attention soutenue aux divers processus de nomination en tant que volonté de définition de la personne.

C'est sur cette question des rites actuels de construction et d'affirmation d'un lien de parenté que portera la troisième journée du séminaire, au printemps 1997.

1. dont découlent deux autres systèmes : la germanité avec des principes de sexe et d'aïnesse et la résidence qui peut être patri-, matri-, viri-, uxori- ou néo-locale.

2. notion alors opposée à celle de «famille de procréation»; la première renvoie à la famille de naissance, la seconde à la famille créée, produite, mise au monde par l'individu.

3. mais avec des frontières variables, car on peut y inclure quelquefois les enfants des cousins (cousins issus de germains).

4. ne devrait-on pas dire groupe résidentiel : le groupe domestique, par définition, englobe toutes les personnes vivant au même foyer; d'une part, il dépasse le cadre familial puisqu'il peut inclure des non-familiers, comme par exemple pour des familles artisanales les apprentisnucléaire, mais aussi d'autres noyaux familiaux - comme deux ménages apparentés; d'autre part, il ne comprend pas tous les proches : par exemple un enfant mis en internat, s'il fait toujours partie de la famille, ne fait plus partie du groupe domestique.

PRÉSENTATION DE RECHERCHES

LES JEUNES FACE À LA JUSTICE PÉNALE : ANALYSE CRITIQUE DE L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE DE 1945

La sécurité des biens et des personnes est au centre des préoccupations d'une grande partie de l'opinion, qui réclame régulièrement une répression plus sévère des délits commis par les jeunes et met en cause la législation française concernant les mineurs, une législation qui, depuis 1945, entend donner la priorité à la rééducation. Les différentes recherches menées par Francis Bailleau, sociologue au Grass (Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité, Iresco), et dont la synthèse est publiée aux éditions Syros sous le titre *Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, montrent que la délinquance, particulièrement dans les banlieues, n'est plus aujourd'hui un comportement individuel mais collectif, qui exige une réflexion nouvelle, à la mesure du problème.

Les jeunes font peur. C'est à eux que la population attribue la plus grande partie des faits de délinquance et de violence. Face à ce sentiment d'insécurité, la solution la plus fréquemment réclamée est l'alourdissement de la répression. La législation française concernant les mineurs se veut, du moins en principe, plus éducative que répressive. C'est là le résultat d'une évolution qui commence au début de ce siècle. Jusque là, les magistrats ne faisaient pas beaucoup de différence entre délinquants jeunes et adultes. La seule question qui se posait était de savoir si le mineur avait agi avec discernement et pouvait ou non être considéré comme responsable.

Mais peu à peu, le regard que pose la société sur les jeunes change et, en 1942, la notion de discernement est abandonnée au profit de celle d'éducabilité. Ce début de rupture est consolidé en 1945 par une ordonnance du Gouvernement provisoire qui va jeter les bases de la juridiction actuelle¹ : les affaires pénales concernant les mineurs seront désormais traitées séparément de celles concernant les adultes, avec la création des tribunaux pour enfants, qui seront confiés à des magistrats spécialisés, assistés d'auxiliaires - assistantes sociales, éducateurs, médecins, etc. - et appuyés sur un système de prise en charge des jeunes délinquants en vue de leur rééducation. Réforme qui va de pair avec un assouplissement considérable du formalisme juridique.

L'idée est de traiter l'infraction non pour elle-même, mais comme le symptôme d'une inadaptation sociale qu'il s'agit de corriger. La plupart des jeunes délinquants proviennent en effet de milieux vivant aux marges de la société et qui ne partagent pas son système de valeurs. Il s'agit donc de les socialiser, de leur inculquer les normes communes de comportement afin de permettre leur intégration. Dès lors que le délit cesse d'être central, la sanction cède le pas à la visée éducative, orientation qui est confirmée en 1958 par une nouvelle ordonnance civile, centrée sur la notion d'intérêt de l'enfant, qui institue l'Etat dans un rôle de tuteur et lui ouvre le droit d'intervenir dans les affaires familiales².

Cette manière de poser le problème se réfère à une vision essentiellement positive de la jeunesse : c'est celle d'une époque de dynamisme économique, de plein emploi, de consensus sur les valeurs de développement qui nourrissent une confiance relativement solide dans l'ave-

nir et dans les capacités d'intégration de la société. Autant de certitudes qui vont se trouver gravement ébranlées à partir du milieu des années 1970 avec l'apparition de la crise et les difficultés persistantes qu'elle engendre. Fragilisée, précarisée, la société française tend à se méfier de ses jeunes et à les rendre responsables d'une insécurité qu'elle ressent beaucoup plus vivement.

La délinquance des jeunes a-t-elle pour autant augmenté en proportion de l'inquiétude qu'elle provoque ? Il est difficile de le dire. La déviance est un phénomène malaisé à chiffrer, les statistiques officielles décrivant davantage l'activité des institutions qui les produisent que la réalité elle-même, notamment parce qu'une part importante des faits ne parvient pas à leur connaissance. Il reste cependant que les jeunes (16-25 ans) sont sur-représentés dans les affaires de délinquance, et que les délits ont tendance à croître en fréquence et en gravité³. Cela étant, la plupart d'entre eux sont des délits mineurs et occasionnels. Seule une petite proportion de jeunes récidivent et peuvent être considérés réellement comme des délinquants. Ils sont, comme leurs prédécesseurs de 1945, issus des couches urbaines les plus instables, les jeunes d'origine immigrée y sont sur-représentés, leur niveau scolaire est faible, ils sont sans emploi, ils ont souvent connu des situations familiales précaires. D'ailleurs, de ce fait, ils ont souvent fait l'objet d'une prise en charge précoce au titre des politiques sociales et ont donc été repérés très tôt par les services institutionnels.

Face à deux populations différentes - auteurs occasionnels de délits mineurs et récidivistes - les instances policières et juridiques ont tendance à adopter

des comportements distincts. Dans la plupart des cas, c'est-à-dire quand il s'agit de délits mineurs, commis par les délinquants les plus jeunes, le juge pour enfants se contente d'une simple admonestation et remet l'intéressé à sa famille. Dans les cas plus graves et quand les délinquants sont plus âgés - la frontière se situant vers 16 ans - le dossier est fréquemment transmis au juge d'instruction, qui prend une sanction pénale. Mais entre ces deux extrêmes, la place qui devrait revenir aux mesures éducatives ne cesse de se rétrécir. Au point qu'on peut parler d'un abandon progressif de la visée qui était celle de l'ordonnance de 1945, et ce, en dépit des rappels à l'ordre émanant de la hiérarchie. Les magistrats spécialisés ont de plus en plus de mal à trouver leur place et leurs repères dans l'institution.

Les raisons de cette dérive tiennent-elles au caractère utopique de l'ordonnance de 1945 ?

Il semble que la situation soit plus complexe, et liée notamment à la profonde modification de la conjoncture qui s'est opérée depuis 1975. En effet, dans la société moderne, le principal instrument d'insertion est l'emploi. Dès lors que l'emploi est en crise, et que cette crise touche particulièrement les jeunes, le succès des efforts d'insertion se trouve gravement compromis, et aucun des palliatifs mis en place par les politiques sociales ne parvient réellement à y remédier. C'est ainsi que les banlieues, principaux espaces de concentration des jeunes, finissent par s'installer dans la crise, développant leurs propres solutions pour s'y adapter. Se met alors en place une culture de la pauvreté et de la survie, qui inclut la délinquance comme un de ses éléments naturels.

Entre l'insécurité perçue et le comportement des jeunes, l'opi-

nion construit une relation qui ne respecte pas les définitions officielles tant de la délinquance que de la fonction et de l'action policière ou judiciaire. Devant une délinquance mineure dont la fréquence l'exaspère, l'opinion fait pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils se montrent plus agressifs. Or à cette demande, ni la police, ni la justice ne savent répondre : parce que ces délits, que les analystes désignent par le terme d'*incivilité*, produisent majoritairement des troubles de voisinage et sont difficiles à qualifier juridiquement, et donc à poursuivre; parce que les interventions policières sont elles-mêmes l'occasion de nouvelles violences; etc. Les banlieues et les cités sont devenues le symbole de ces nouveaux problèmes sociaux. «La montée des tensions, souligne l'auteur, la multiplication des conflits de voisinage, des actes d'incivilité, de délinquance, se traduisent dans l'expression d'un sentiment d'insécurité, fortement lié à une impression d'abandon de ces cités par les pouvoirs publics. Les travailleurs sociaux, la police et la justice sont débordés...»

Ainsi, la déviance tend à se transformer de comportement individuel en comportement collectif, dessinant une opposition nouvelle entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Au point que ces derniers en viennent à rejeter les normes mêmes de la «socialité» environnante et son principe fondateur, la salariat généralisé. Or la vision de l'ordre public que défendent la police et la justice repose sur l'adhésion à un certain modèle de société, à un certain système de valeurs communes, à une certaine culture sociale. C'est seulement à l'intérieur de ce cadre, sur la base de cette adhésion, que les procédures individuelles d'aide à l'insertion sociale des jeunes peuvent avoir une efficacité. Dès lors que ce

une efficacité. Dès lors que ce cadre même est contesté, police et justice n'ont plus de prise sur la réalité. Le problème n'est donc pas celui d'un choix technique entre diverses méthodes de contrôle social, entre priorité à l'éducation ou priorité à la répression, ou encore à la réparation. Il est dans les rapports sociaux eux-mêmes et il demande une réflexion nouvelle, plus profonde, qui soit à la mesure du caractère et des enjeux actuels de la délinquance.

1. Cf. ordonnance pénale du 2 février 1945, toujours en vigueur, et celle du 1^{er} septembre 1945 qui assure le développement d'un corps de techniciens de la rééducation et d'un équipement éducatif spécifique séparé de celui de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la Justice : la Direction de l'éducation surveillée.

2. Le principal texte civil concernant les mineurs - l'ordonnance du 23 décembre 1958 - a été construit en regroupant en une seule ordonnance différentes dispositions qui trouvaient leur source soit dans la dépenalisation de certains comportements, soit dans des textes provenant du droit social. Entre 1945 et 1958, huit projets de loi sur la protection des mineurs seront déposés devant le Parlement..

3. Selon les informations disponibles au ministère de la Justice, sur les dix dernières années, les mineurs jugés par le tribunal pour enfants pour un délit sont de plus en plus âgés. Les statistiques du ministère montrent que le nombre de jugements concernant les jeunes de 18 ans et moins a connu, depuis une trentaine d'années, une augmentation supérieure à la croissance démographique de ce groupe d'âge.

Francis Bailleau, *Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*. Paris : éditions Syros, 1996, 237 p. (Alternatives sociales)

LES GARDIENS DU CORPS. DIX ANS DE MAGISTÈRE BIO-ÉTHIQUE.

La bio-éthique pose à la sociologie une double question. Que peut-on prendre du corps humain pour l'utiliser à des fins médicales, scientifiques ou personnelles et dans quelles conditions ? Et qui a le droit d'en décider pour la collectivité, en ce temps d'importantes mutations de la technologie bio-médicale ? Au sein du Comité consultatif national d'éthique, entre 1983 (date de sa création) et 1993, quatre-vingt-cinq personnes se sont succédées. Dominique Memmi, chargée de recherche au Csu (Cultures et sociétés urbaines, Iresco), a mené une étude sur l'identité sociale et professionnelle des membres de cette nouvelle autorité qui dit la norme concernant les usages sociaux et scientifiques du corps. La plupart des membres de ce Comité ont été conduits à repenser la gestion de ces usages en s'appuyant sur leur compétence professionnelle et leurs convictions personnelles, «dressant rien moins que du sacré laïc et raisonné autour des corps». Cette enquête, qui permet de mieux comprendre la cohérence du dispositif anthropologique venu au secours du corps humain, est publié aux éditions de l'Ehess (Ecole des hautes études en sciences sociales) sous le titre *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bio-éthique*.

L'«éthique» est devenue à la mode en France dans les années 1980, le terme et la préoccupation qu'il recouvre s'étant détachés progressivement du contexte strictement médical.

Le Comité consultatif national d'éthique a été créé en 1983. Une loi en décembre 1988 et trois lois en 1994 sont venues donner une forme législative aux produits de la réflexion engagée depuis, un peu partout. Celle-ci vise à régler les rapports entre la science et la société, que les projecteurs soient tournés vers les producteurs ou vers les consommateurs des techniques bio-médicales nouvelles. Depuis treize ans, les membres du Comité consultatif national d'éthique construisent, en effet, des avis motivés sur

des comportements qui pourraient a priori paraître relever du privé et de l'intimité (le choix, par exemple, de recourir à la procréation artificielle) ou de l'autonomie propre à la démarche scientifique (quelles limites à poser à quelles recherches ?).

L'étude réalisée, portant sur la période 1983-1993, s'interroge sur les ressources dont dispose cette autorité sociale pour fabriquer des normes sur les problèmes dont elle est saisie. Ceux-ci, qui ont à voir avec le sang, le sperme, l'euthanasie, l'effraction des organes et des corps, risquent de solliciter en effet fortement l'arbitraire de nos représentations collectives, et suscitent évidemment la question de la légitimité des permissions et des interdits qui sont formulés à propos de ces brûlantes matières.

Qu'est-ce qu'une femme a le droit de faire de son ventre, de ses ovocytes, de ses embryons, du sperme congelé de son mari ?

A quelles investigations peut se livrer un chercheur ou un praticien sur le fœtus ou les tissus fœtaux, sur le corps du comateux, du malade en état végétatif chronique, voir du volontaire sain se prêtant à l'expérimentation ?

«Dans toute société, le corps est pris à l'intérieur de pouvoirs très serrés, qui lui imposent des contraintes, des interdits, des obligations», énonce Michel Foucault. Quel pouvoir chacun peut-il exercer sur le corps de l'autre ? Dans quelle mesure chacun d'entre nous a-t-il même le droit d'instrumentaliser son propre corps, l'empêchant de ce fait d'être à lui-même sa propre fin ? La plupart des pratiques corporelles ont posé, à un moment ou à un autre, cette double question, réclamé ce type d'arbitrage juridique ou moral.

L'exploration des sciences de la vie a simplement ouvert un champ de pratiques nouvelles, qui démultiplient les occasions d'arbitrer entre deux figures opposées des usages possibles du corps humain : celles qu'on pourrait qualifier de «corps-tabou» et de «corps-outil». D'un côté, un corps qu'on ne touche pas, qu'on ouvre pas sinon à la faveur de la pénombre et du secret. Et ce qui vaut pour le corps vivant s'étend au corps mort : il suffit de penser à la longue résistance à ouvrir les cadavres et à l'autorisation tardive donnée à leur crémation. De l'autre côté, un corps qui est un capital, qui peut être utile, voir rentable; la marque infamante attachée à la prostitution, à l'esclavage ou aux ventes d'organes en témoignent : rien de plus socialement illégitime, semble-t-il, que la vénalité du corps, a fortiori quand elle est soupçonnée être forcée par un tiers qui en tire bénéfice.

Nous sommes donc clairement insérés dans une économie collective, juridiquement codifiée ici ou là, d'un usage du corps de l'autre et du corps propre dûment surveillé. La gageure et tout le problème résident évidemment dans la fixation, et pour l'observateur, dans l'identification, des confins considérés comme socialement légitimes entre mesure et démesure, entre «excessives» sacralisation et instrumentalisation.

L'inquiétude «éthique» actuelle ne représenterait alors qu'un des abcès de fixation d'une interrogation plus générale. Ceux qui se penchent plus ou moins durablement sur l'«éthique» des sciences de la vie, apparaissent comme des agents mandatés, ou auto-mandatés, pour affronter une fois de plus, sur quelques points précis et pour un temps, cette ambivalence collective dans laquelle ils se trouveraient pris à raison de

leurs dispositions propres. Avec cette différence que, tandis que ce type de régulation ou de moralisation des usages du corps se fait habituellement au coup par coup, par des agents divers, voire par les individus eux-mêmes, l'expertise éthique constitue, quoique sur des objets spécifiques - les recherches et les pratiques bio-médicales -, une entreprise de réflexion particulièrement visible, mise en valeur de façon spectaculaire par les médias et les pouvoirs publics, et confiée à un collectif constitué à cette fin : le Comité consultatif national d'éthique. Il représentait une population identifiable, point trop considérable, et qu'on pouvait de surcroît interroger. Il était alors tentant de confronter l'identité sociale et professionnelle de ses membres au seuil de tolérance collective à l'«emprise» sur les corps qu'ils étaient en train de fixer.

Agent central de ce processus, le Comité consultatif national d'éthique prétend moins imposer et contraindre que susciter l'adhésion volontaire des scientifiques à ses vues.

La question cruciale sera alors pour lui celle de sa légitimité. Doù vient à chacun l'autorisation sociale d'élaborer des prescriptions pour l'ensemble de la collectivité, de prendre des positions morales sur des problèmes sociaux ? Pour être entendu des professionnels de la science, mais aussi des hommes politiques et du public, il s'avère qu'il valait mieux pouvoir parler à partir d'une situation d'expertise professionnelle, et d'une expertise reconnue car se trouvent choisis ici de préférence des représentants de diverses disciplines (anthropologie, biologie, histoire, philosophie, droit, médecine), aux côtés de quelques représentants, beaucoup moins nombreux, des «sensibilités» religieuses ou politiques.

Le projet de Dominique Memmi dans ce travail était donc de se livrer à une sociologie de l'autorité - de l'autorité morale en l'occurrence - mais pour retrouver, à travers elle, les modalités actuelles de la gestion des usages sociaux et scientifiques du corps.

Entre sacré et prosaïsme, toutes les sociétés cherchent des gardiens de l'ambivalence collective à l'endroit du corps. Tout se passe comme si le sort du corps et de l'individu réquisitionnait des gestionnaires inquiets quand cette ambivalence sociale se trouve soudain mise à vif, comme ce fut le cas lors des récentes découvertes bio-médicales.

Or ces gestionnaires dessinent cette frontière avec ce qu'ils sont, au point d'équilibre où leur itinéraire biographique et professionnel les a menés. Ils le font dans les formes qu'ils connaissent : les formes savantes. La morale, pour être crédible sur ces objets, sera éthique, c'est-à-dire scientifiquement armée, ou elle ne sera pas. Et ils opposent à la gourmandise scientifique une démarche mesurée et auto-contrôlée à laquelle leur biographie, leurs convictions, leur âge, leur sexe, ou leur distance, désormais acquise, à la volonté de savoir, ne sauraient être totalement indifférents. Or, sous ce double abri, «ce qui s'énonce ainsi, dans une langue laïque et savante, ce n'est rien moins que le sacré».

Dominique Memmi, *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bio-éthique*. Paris : éditions de l'Ehess, 1996, 254 p.

ENTRETIEN

AVEC...

Dans la ligne de ses travaux sur les récits des malheurs des hommes, Jean-François Laé livre un quatrième ouvrage : *L'instance de la plainte, une histoire politique et juridique de la souffrance*¹.

Cette histoire de la souffrance commence à partir du moment où il devient possible au sujet d'exprimer l'insupportable, de crier haut et fort l'injustice, de demander, au-delà du cercle de ses proches et jusqu'aux instances de médiation sociale et juridique, la sécurité, le soutien, l'affection, l'assistance, la réparation.

Cette analyse s'appuie sur les récits jurisprudentiels, considérés du point de vue des histoires singulières qui en fournissent la trame. A travers quatre plaintes majeures : la faim, les accidents du travail, l'alcool au volant et l'affection brisée, qui illustrent les grands drames humains vécus depuis la fin du XIX^e siècle, la jurisprudence est définie par l'auteur comme un «récepteur d'émotions et d'indignation», un espace de «mise en ordre de la colère et des affects brisés».

Comment avez-vous été amené à vous intéresser à la jurisprudence, dans sa dimension anthropologique, comme support original d'une histoire de la souffrance des hommes ?

Je m'intéresse aux signes qui, dans le récit jurisprudentiel, manifestent une façon de penser le drame, c'est-à-dire aux affects publics qui se saisissent de l'effondrement des individus. Un jour, en parcourant une revue médicale, j'ai lu l'histoire d'un

médecin généraliste des années vingt, un certain D artigues, consulté par d'honorables vieillards affaiblis qui souhaitaient être «revitalisés» au plan de leur activité sexuelle. Pour répondre à cette demande, le médecin s'interroge sur le matériel à utiliser : des testicules de singes ou bien réaliser des prélèvements sur des morts d'accident. Cette affaire, à cette époque, ne perturbe personne. Un homme pourrait céder gentiment un testicule pour nos candidats au rajeunissement. On peut facilement imaginer ce qui se passerait de nos jours à la lecture d'un tel projet, articles de presse, protestations, recours au comité d'éthique...! Un demi siècle après, notre émotion ne serait pas du tout la même. Qu'en conclure, sinon qu'il existe une historicité des «dispositifs affectifs» qui provoquent, à un moment donné, les réactions, les protestations, voire le scandale, au sein d'une communauté.

Cette interrogation sur les «dispositifs affectifs» m'a renvoyé aussitôt sur les chroniques juridiques, depuis 1850, publiées dans les Dalloz.

Celles-ci font en quelque sorte le point sur les grandes affaires de l'année, celles qui posent problèmes, celles qui soulèvent des doutes; et là, on voit des magistrats, des professeurs de droit, des experts qui discutent à perte de vue sur l'énigme des accidents automobiles dans les années trente, sur la faute et la responsabilité, les drames pour lesquels on essaie de trouver une intelligibilité.

Comment l'accident automobile va être peu à peu «pensé» par le corps social ? En 1930, on soutient que ce n'est la faute de personne ! Un manque de chance ! Mais, en même temps, surgit un doute : les conducteurs ne sont-ils pas fous de rouler à soixante à l'heure sur les routes.

On s'étonne : Quel est cet événement ? Comment le penser ? Et comme c'est très difficile, on proclame : c'est le destin ! Et nous découvrons le concept de *force majeure*. C'est cela qui m'a amené à interroger la *force majeure* mais d'un point de vue non juridique.

Vous avez remarqué que ces deux séries - greffe de testicule ou accident automobile - évoquent le corps; cela m'a amené à poser des questions insolites sur le langage du droit à l'égard de celui-ci. Suffit-il, pour subir un dommage moral, de montrer que l'on a perdu quelque chose, l'affection d'une personne chère, une chance thérapeutique, et accéder ainsi à la réparation ? Pourquoi rapproche-t-on dans un même récit jurisprudentiel des manifestations du corps comme l'ivresse, la pudeur ou le raccolage, est-ce bien la même chose ? Comment le corps qui a faim, puisqu'il faut nourrir l'enfant, va piloter la sexualité et l'exprimer autrement ? Suffit-il pour qu'une plainte s'introduise dans l'espace jurisprudentiel - comme la demande d'euthanasie par exemple -, que l'on ait envie de choisir le moment de mourir ? C'est à travers ces questions que la jurisprudence parle de la constellation des corps sans jamais la nommer directement.

Or, pourquoi le langage du droit se trouve-t-il si démuné quand il s'agit de maintenir le corps ou se maintenir en lui ? Sans doute parce que comme nous, il est réduit au mutisme, contraint à continuer de trouver des mots ou d'inventer des fictions. Mais d'où vient ce langage qui n'est pas achevé, s'immobilisant parfois dans des scènes qu'on a coutume d'appeler «de ménage», ce corps à corps turbulent et plein d'affects qui se volatilise dans des notions comme celle «d'injure grave» ? Quel est l'espace propre de la pensée ju-

ridique et quel langage peut-elle se donner lorsqu'il s'agit d'attribuer du sens à la séparation de corps des époux ? C'est à ces questions que répond ce travail, des récits très vivants sur les corps épuisés par la bataille, qui n'en peuvent plus d'attendre, qui se jettent à la figure une vertigineuse violence.

A quoi peut-on attribuer le fait que les hommes vont supporter les événements, se taire ou bien au contraire se mobiliser et protester devant les injustices ?

Nos protestations, anciennes et contemporaines, sont fortement reliées à notre capacité à nous projeter dans l'avenir, à l'espérance que nous portons en nous et à l'ouverture de la démocratie qui libère l'agir de l'homme. Comment en visageons-nous le futur ? Peut-on y discerner des possibles ? Peut-on planter des idéaux dans la réalité et lesquels ? C'est la réponse à ces questions qui ébranle et crée de la protestation, de la plainte, de l'insupportabilité.

On peut dire que plus le futur est intégré dans le présent de l'événement dramatique, plus nous sommes amenés à protester, à nous plaindre, à appeler une réparation ou un réconfort; et ce mouvement même pilote nos souffrances.

Un exemple contemporain est celui des protocoles thérapeutiques parmi lesquels le corps médical tente de définir la meilleure voie possible pour le malade. On choisit l'un des protocoles disponibles. Si la guérison ne survient pas, le patient est tout à fait scandalisé : on aurait dû faire un autre choix thérapeutique; et de demander réparation de cette «vie écourtée» par manque de chance. D'où l'apparition fort récente de la notion juridique de «perte d'une chance», qui permet de demander réparation.

Dès lors que le futur agit fortement dans le présent, il est possible de penser et d'exprimer une plainte : ça pourrait être autrement. Plus nous gagnons en autonomie, en indépendance, en libertés pratiques, plus nous sommes amenés à protester «cela aurait pu être autrement». L'ouverture des possibles fait que la pensée repousse l'idée d'un destin, de la désignation par le sort, du malheur inscrit définitivement dans le ciel. Nous nous trouvons à la fois dans le registre de l'individuel et du politique; le politique étant entendu comme ce qui met en scène le rapport entre le sujet et les idéaux collectifs.

Comment passe-t-on du «plaintif» au «plaignant», c'est-à-dire par quel processus la souffrance pourra-t-elle rejoindre l'espace du droit ?

Je distinguerais quatre temps de la montée de la plainte.

Au début, c'est le temps des cris, des malaises, des drames qu'on ne sait pas traiter, et dont la signification est renvoyée au pathos, à la psychologie individuelle, au destin qui s'abat sans crier gare.

Peu à peu, l'émotion s'amplifie, on assiste à la montée des affects. Elle se traduit par mille petits récits et faits divers qui vont entrer lentement dans la rubrique «faits de société». Se met en place ce que je nomme un «dispositif affectif»; c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à un collectif d'émotions par rapport à des événements insupportables.

Puis vient le temps de la proximité. Les médias s'approchent, saisissent les visages, celui du malade ou de l'errant; nous nous trouvons dans un immense mouvement de rapprochement: «je pourrais être cet homme, ce-

la pourrait m'arriver». Le plus loin devient le plus près. C'est «l'effet de zoom» qui renforce la sensibilité, mais qui peut provoquer également des retours en arrière : c'est trop ! assez ! on ne peut plus supporter.

Enfin, ce sont les cadres intermédiaires, les savoirs d'expertise, les médias, la recherche, les institutions qui portent ce regard rapproché et permettent d'asseoir la plainte, de lui donner un écho et une proximité. Et finalement, cette nouvelle visibilité va se déposer dans le récit jurisprudentiel.

Reprenons l'exemple de l'accident automobile. Comment l'interpréter ?

C'est très énigmatique en 1930 Le zoom jurisprudentiel va se rapprocher, il va entrer peu à peu dans la voiture, et de se demander: «Est-il normal pour un automobiliste de conduire avec sa passagère suspendue à son cou ?». «Le conducteur enlacé à sa passagère crée-t-il un danger pour les autres ?». Le fait d'avoir un bras autour du cou a-t-il pu lui troubler les sens et produire un accident ?

Ou encore, à propos de la «plainte affamée» : l'affaire Ménard (1898).

Madame Ménard n'a pas mangé depuis trente six heures, elle n'a plus que quelques gouttes de lait pour son nourrisson, elle ne sait plus quoi faire et vole un pain...

Et voici posée la question du *besoin*. Est-il moral ou subversif d'acquitter l'auteur d'un délit qui a agi par nécessité ? Quand la jurisprudence regarde au plus près de l'emploi du temps de Mme Ménard, lors de cette journée où le vol a eu lieu, on voit bien que la pensée tremble, hésite : devait-elle laisser mourir de faim son enfant ? Le vol

de pain n'a-t-il pas été «nécessité» par ce risque de mort ?

Le temps suivant est celui de la convocation des experts. La pensée évolue, la force majeure trouve ses limites. Face à l'explosion de la machine, en cas d'accident du travail, le moment est venu d'interroger les règlements, de vérifier la technique. Les soudures de la machine étaient-elles assez solides ? Toutes les précautions avaient-elles été prises ? Le *vice de construction* se substitue alors à la force majeure. On commence à penser l'accident du travail en termes de responsabilité patronale.

La dernière étape concerne les migrations de notions juridiques.

L'étude de la jurisprudence montre qu'il existe des transferts de notions juridiques, d'un domaine à l'autre. Par exemple, *l'injure grave* qui est une notion d'ordre public, migre dans le registre du privé pour qualifier un certain type de rapports entre le mari et la femme. L'injure grave se charge d'un autre sens. Ces déplacements de notion tissent des liens, constituent des ramifications d'évènements à évènements et élargissent le champ conceptuel et juridique.

En interrogeant la jurisprudence sous l'angle anthropologique, on perçoit les manifestations du doute dans la pensée des experts et du corps social.

C'est pourquoi elle est un objet d'étude pour le sociologue, même si l'effet de zoom n'est pas repris par la justice.

C'est la ligne de partage entre le juriste, attentif à ce qui va créer la jurisprudence et le sociologue, qui repère le tremblement de la pensée; tremblement dont l'effet pourra se produire seulement 20 ans ou 40 ans plus tard. *Il arrive que les médias, par leur*

puissance d'intervention, portent au devant de la scène des plaintes qui sont à peine formulées. Loin de relayer un «dispositif affectif» n'exercent-ils pas alors un pouvoir direct sur l'évènement et quelle est l'interférence sur le processus que vous décrivez ?

Je ne pense pas que les médias exercent un pouvoir direct; ils ne font que refléter ce que l'on pense.

L'évènement journalistique, pour qu'il porte une plainte, suppose justement en amont des affects publics. Prenons l'exemple de l'ivresse, la belle bouteille. Depuis cinquante ans, c'est une pratique fort silencieuse qui reste voilée derrière les études sur la toxicomanie. La plainte n'émerge pas malgré l'écho qu'en donnent les faits divers ou l'information médicale. Pourquoi ? La plainte n'émergera que si nous sommes capables de reprendre ce problème à notre compte, en interrogeant nos proches et nous-mêmes sur ce que cette ligne de fuite signifie. Cela supposerait que nous en parlions, et nous voyons bien justement que tout nous pousse à garder le silence, car en parler serait une offense et un bris de relation. Combien de fois tournons-nous les yeux ? Mais comment en parler, en quels termes ? Voilà notre problème.

D'une certaine manière, c'est une plainte sourde, une angoisse qui provoque de l'invisibilité, traduite par les institutions en termes de mi-temps thérapeutique, congé sabbatique, inaptitude, afin de maintenir les gens en poste. Mais jusqu'à présent, la question n'a jamais été posée collectivement : que signifie cet effondrement existentiel ? Comment en parler sans ajouter des dégâts au drame ? En fait, on se contente de tourner la tête, que ce soit en famille ou sur le lieu de travail.

Le sociologue est-il capable de

discerner ce qui, aujourd'hui, est à l'œuvre dans la société en termes de souffrances individuelles ou collectives ?

Sans le recul du passé, il est très difficile de repérer aujourd'hui la portée de certains hurlements, de «quel côté ça gratte», et à l'intérieur de ce malaise, ce qui relèverait de l'institutionnel ou de l'individuel. Nous sommes dans la confusion, et dans la difficulté de rationaliser ce qui s'effondre sous nos yeux.

On nous parle de la solitude par exemple. Mais elle n'est compréhensible qu'à l'intérieur de l'énorme souci d'indépendance, cette autonomie qui permet d'accéder à la «réalisation de soi». Or, il est bien difficile de faire le partage entre la protestation d'indépendance et la solitude. A l'intérieur de l'indépendance, la solitude peut devenir envahissante et produire de la défaillance, de la défection, de la maladie, de la déprime, de la surconsommation médicale. Mais en même temps, l'indépendance a développé un grand mouvement vers l'autre, une sensibilité au plus lointain; elle nous a dégagé des grands drames tout en remaniant «les dispositifs affectifs» à l'égard de l'action humaine et de ses possibilités.

C'est pourquoi l'idée de jurisprudence, si on la transpose du juridique pour interroger nos plaintes existentielles, est intéressante. Elle permet de voir le mouvement des émotions publiques et comment des «dispositifs affectifs» deviennent des «attracteurs d'évènements», comment un certain nombre de notions comme *la perte de chance, la mise en danger d'autrui, tout fait quelconque ayant causé un dommage...* sont des reflets indéterminés, souples, prêts à absorber ce que l'on veut bien y mettre. Ces notions sont dispo-

nibles et nous les chargeons nous-mêmes de sens au fur et à mesure de nos préoccupations, en fonction de notre façon de penser les événements. En fait, la jurisprudence manifeste une passionnante interrogation sur l'agir de l'homme.

Qu'est-ce qu'agir ou jusqu'où peut-on agir ?

1. Jean-François Laé. *L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*. Descartes et Cie, collection «Droit». 1996.

Jean-François Laé est professeur de sociologie à l'université de Paris-VII. Membre du Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité (Grass-Iresco/Cnrs), il a publié notamment *l'Argent des pauvres* (avec Numa Murard, le Seuil, 1985), *Travailler au noir*, (Métailé, 1989) et *Les récits du malheur* (avec Numa Murard, Descartes et Cie, 1995).

CONFÉRENCES, COLLOQUES ET SÉMINAIRES

LES SÉMINAIRES DE L'IRESCO EN 1996 -1997

A PROPOS DU POUVOIR ET DU
TRAVAIL : CONTRADICTIONS
ET RUPTURES

Séminaire du Groupe d'études
sur la division sociale et
sexuelle du travail (Gedisst)

Séminaire ouvert mensuel de
14h à 17h, les lundis 21 oct,
18 nov, 9 déc, 20 janv, 24 fév,
24 mars, 28 avril, 26 mai (toute
la journée) et 16 juin
Contact : 01 40 25 11 98

ACTION ÉCONOMIQUE
ET MONDES POSSIBLES

Séminaire de lecture Iepe
(Institutions, emploi et poli-
tique économique)
Cnrs-Insee-Cgp-Cee-Universi-
tés de Paris VIII et Paris X

Responsables : Elisabeth Cha-
tel et Dorothée Rivaud-Danset
Séminaire sur invitation le ven-
dredi de 9h30 à 12h, les 8 nov,
13 déc, 10 janv, 7 fév, 14 mars,
25 avril, 23 mai et 13 juin
Contact : 01 40 25 10 20

ANALYSE DE DISCOURS

Responsables : Pierre Achard
et Danièle Combes (Csu)
Séminaire ouvert le vendredi
de 9h30 à 13h, les 11 oct, 8
nov*, 13 déc, 10 janv*, 28 fév,
14 mars*, 25 avril, 23 mai* et
13 juin
(Les séances suivies d'un asté-
risque se tiennent à la Maison
des Sciences de l'Homme, 54
bd Raspail, Paris 6ème)
Contact : 01 40 25 12 50

ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

Séminaire du Dea *Sociologie et
démographie* de l'Université de
Paris X

Responsable : Pierre Bouvier
(Laios)
Séminaire le mardi de 10h à
12h, à partir du 12 novembre
Contact : 01 40 25 11 75

ANTHROPOLOGIE DU MONDE CONTEMPORAIN

Séminaire du Dea *Sociologie et
démographie* de l'Université de
Paris X

Responsables : Jacques Saliba,
Alain Ehrenberg et Jesus
Garcia-Ruiz
Le mardi de 14h à 16h, à partir
du 12 novembre
Contact : 01 40 97 71 10

ANTHROPOLOGIE DU POLITIQUE ET DES INSTITUTIONS

Séminaire du Laboratoire d'an-
thropologie des institutions et
des organisations sociales
(Laios)
Responsable : Marc Abèlès
Séminaire fermé à partir du 12
décembre
Contact : 01 40 25 11 73

DYNAMIQUE DES REPERES TEMPORELS

Responsables : Annette Lange-
vin (Gedisst), Marc Bessin et
Francis Bailleau (Grass)
Séminaire le jeudi de 14h à 17h,
les 7 nov, 21 nov, 19 déc, 23
janv, 20 février, 20 mars, 10
avril, 22 mai et 19 juin
Contact :
Répondeur : 01 43 07 24 48
Fax : 01 40 25 12 12 ou
01 40 25 12 03

ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ ET...

Séminaire du Laboratoire de so-
ciologie du changement des ins-
titutions (Lsci)

Responsable : Michel Bauer
Séminaire ouvert le jeudi de 10h
à 17h, les 16 janvier, 6 mars, 24
avril, 29 mai, 11 septembre et
13 novembre
Contact : 01 40 25 10 67

L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE DES DROGUES

Séminaire de recherche du Gdr
«Psychotropes, Politiques et So-
ciété»

Responsables : Alain Ehrenberg
(Cetsah), Claude Faugeron (Gra-
ss), Michel Kokoreff (Lastree) et
Michel Schiray (Cired)
Séminaire sur inscription le ven-
dredi de 14h à 17h, les 8 nov, 22
nov, 20 déc, 24 janv, 28 fév, 28
mars, 25 avr, 23 mai et 13 juin
Contact : 01 44 08 51 78

FORMATION, INSERTION ET CARRIERES EN EUROPE

Séminaire du Lasmas-Institut du
Longitudinal (en collab. avec le
Cereq)
Le lundi de 10h à 17h, les 16
déc, 27 janv et 23 juin
Contact : 01 40 25 10 03 et
01 40 25 12 31
fax : 01 40 25 12 47

GÉNOCIDE ET CRIME
CONTRE L'HUMANITÉ

*Perspectives sociologiques et
juridiques*

Séminaire du Centre de re-
cherche sens, éthique, société
(Cerses)

Responsables : Christine Faure
et Marcela Iacub

Séminaire sur inscription le
jeudi de 10h à 13h, les 16
janv, 20 fév, 20 mars, 24 avril,
15 mai et 12 juin

Contact : 01 40 25 10 76

IDENTITÉS ET TRAJECTOIRES

Séminaire du laboratoire Cul-
tures et sociétés urbaines (Csu)

Responsables : Jacques De-
france, Claude F. Poliak,
Bernard Pudal

Séminaire ouvert le mardi de
10h à 12h30, les 10 déc, 28
janv, 25 fév, 25 mars, 22 avril,
13 mai, 27 mai et 10 juin

Contact : 01 40 25 11 33

LIRE LES SCIENCES SOCIALES

Responsables : Gérard Mauger
et Louis Pinto (Csu)

Séminaire ouvert le vendredi
de 10h à 13h, les 8 novembre
et 13 décembre

(les dates suivantes seront
fixées ultérieurement)

Contact : 01 40 25 11 33

MODELES D'ACTEURS
EN ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE

Séminaire du Gdr Modes de
Vie

Responsables : Alain Degenne
(Lasmas-Idl), Yannick Lemel
(Lsq) et Catherine Sofer (Cre-
sep)

Séminaire ouvert de 10h30 à
12h30, les 20 nov, 15 janv (les
dates suivantes seront fixées ul-
térieurement)

Contact : 01 40 25 10 60

MODES DE VIE

ET POLITIQUES SOCIALES

Séminaire du Dea de l'Univer-
sité de Paris VIII

Laboratoire principal d'accueil
associé à Paris VIII : Grass

Autres laboratoires d'accueil :
Csu, Csec et Urmis

Le mercredi de 9h à 20h30 à
partir du 13 novembre

Contact : 01 40 25 12 16
et 01 49 40 68 18

MUTATIONS DU RELIGIEUX
ET DE LA LAICITÉ

Séminaire du Groupe de socio-
logie des religions et de la laïci-
té (Gsrl)

Responsables : Jean Baubérot
et Martine Cohen

Séminaire sur invitation, le jeu-
di de 14h à 17h, les 19 sept, 24
oct, 14 nov, 16 janv, 27 fév, 27
mars, 15 mai et 12 juin

Contact : 01 40 25 12 75
et 01 40 25 11 24

PARENTÉ, APPROPRIATION
ET CIRCULATION D'ENFANTS

Responsable : Anne Cadoret
(Grass) avec la participation du
Csu et du Gedisst

Séminaire sur inscription
Contact : 01 40 25 12 16

POUVOIR(S) ET RAPPORTS
SOCIAUX DE SEXE

Responsables : Erika Apfel-
baum (Gedisst) et Danièle Com-
bes (Csu),

Séminaire fermé le jeudi de
9h30 à 12h30, à partir du 24
octobre

Contact : Danièle Combes, 01
43 54 23 04

QUELLE FORMATION ?

POUR QUEL DÉVELOPPEMENT ?

Re sponsable : Boris Fala ha
(Lsci), avec l'U fr de Saint-
 Quentin-en-Yvelines et la parti-
 cipation de l'Iedes (Paris I)
 Séminaire ouvert le 3ème jeudi
 du mois de 17h30 à 19h30, à
 partir du 15 février

Contact : 01 40 25 11 86
fax : 01 46 34 57 81

RÉSEAUX ET RÉGULATIONS

Séminaire du Lasmas-Institut
du Longitudinal

Re sponsables : Emmanuel
Lazega et Lise Mounier

Séminaire ouvert de 16h30 à
18h30, les lundis 16 sept, 25
nov, 10 mars et 12 mai

Contact : 01 40 25 10 03
fax : 01 40 25 12 47

SÉMINAIRE DU GDR MARCHÉ
DU TRAVAIL ET GENRE (MAGE)

Responsable :

Margaret Maruani

Séminaire trimestriel sur ins-
cription, les 18 oct, 6 déc, 14
mars, 27 juin, 3 octobre et 28
novembre

Contact : 01 40 25 10 37

D'UNE MAISON

L'AUTRE

Les 26 et 27 septembre 1996 s'est tenu à l'Iresco, sous ce titre, le colloque de l'atelier Shar (Systèmes d'habitat et alternatives résidentielles) du Gdr Socio-économie de l'habitat, organisé par Rose-lyne de Villanova, et Philippe Bonnin, avec les modérateurs M. Oriol, F. Dubost, P. Cuturello, J. Brun, et le Président de table ronde : Jean Rémy, Professeur Émérite à la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques de l'Université de Louvain la Neuve.

L'atelier Shar, formé il y a deux ans, s'est donné pour but de confronter les approches de chercheurs qui travaillent la problématique du logement.

La résidence multiple interroge les limites spatiales, temporelles et conceptuelles de l'habitat, non plus en termes de trajectoires entre des points successifs, mais comme un espace qui fait système. L'entrée qui a été privilégiée pour l'analyse qualitative et quantitative est celle des groupes et des ménages se déplaçant entre deux ou plusieurs résidences, et de la dispersion des investissements qu'ils opèrent dans la maison-Domus.

En étudiant les formes de logement dit secondaire ou de retour, les formes sociales et spatiales adoptées dans l'un et l'autre lieu, les qualités intrinsèques des espaces et les efforts apportés directement pour les obtenir, l'intention était d'éclairer le principal, sinon de mettre en évidence un espace résidentiel plus vaste. Il s'agissait de revoir les frontières qui définissent l'espace résidentiel par rapport à celles que recouvre habituellement la catégorie logement. Il s'agit également de reconsidérer la hiérarchie entre

principal et secondaire et de comprendre, par exemple, où et comment se produisent les investissements préférentiels, les attaches, les identités, les solidarités, les retournements.

Douze contributions, et autant de débats, concernant l'espace Européen aussi bien que le Maghreb, usant d'approches qualitatives ou quantitatives, ont permis d'éclairer ces questions et de nourrir la démarche.

Ce colloque constitue la troisième phase du programme de travail de l'atelier Shar. Dans un premier temps, ont été réunies et confrontées les problématiques d'équipes appartenant à plusieurs laboratoires : l'Ipraus (A. Gotman, J.M Léger, R. de Villanova, R. Bekkar; B. Decup-Pannier), le Laua (D. Pinson), le Lasmas (Cl. Bonnette-Lucat, Ph. Bonnin), l'Ined (C. Bonvalet). En est résulté un programme de recherches coordonnées, qui a reçu le soutien du Pir-Villes Cnrs, et plus tard du Plan-Construction. Avec la naissance du Gdr Socio-économie de l'habitat, le groupe a rapidement constitué un atelier, composante de ce Gdr, fonctionnant en séminaire ouvert à des recherches voisines. La plupart de ces confrontations ont constitué la base des communications entendues (outre celles du Shar, N. Depraz, F. Dubost, R. Bonnain, M. de la Soudière, M. Perrot, J. Cloarec, N. Phe-louzat, N. Ortat, T. Lacroix, N. Boumaza, B. Mazerat, C. Leite, S. Condon, ont participé à ces travaux). La quatrième phase, conçue dès le départ, est la publication d'un ouvrage, en cours, et dont les communications présentaient un résumé.

Les recherches exposées, en veillant toujours à serrer de plus près la pratique et l'histoire des acteurs, ont amené à reconsidérer simultanément plutôt

que séquentiellement et séparément les dimensions de l'espace habité : statique et mobile, de consommation et de production, etc. Elles rompent avec les frontières tant factuelles que conceptuelles assignées artificiellement, et par commodité, pour mettre en perspective l'ensemble de l'espace de résidence et l'ensemble de ses pratiques. Le croisement de questions jusqu'ici cloisonnées et opposées, ont conduit à rompre avec une vision trop sédentaire et trop univoquement consommatrices des pratiques habitantes et à considérer tout habitant comme migrant réel ou potentiel, à un moment ou à un autre du cycle de vie, et comme producteur de formes très diverses de la Domus, s'y investissant plus ou moins profondément. C'est dans le cadre de cette inflexion qu'ont été proposées les notions de système d'habitat, d'alternative résidentielle, de production continue et d'investissement, qui permettent d'intégrer dans l'unité d'observation les différents habitats d'une configuration familiale, faisant système et non simples juxtapositions ou séquences, et d'envisager le rapport au logement comme la gestion d'alternatives plutôt que comme une stratégie mono-directionnelle.

On sent la volonté de rupture avec une sociologie qu'on pourrait qualifier de « balistique » en quelque sorte, dans laquelle la trajectoire de l'obus-ménage aurait reçu au point de départ une impulsion entièrement définie par les paramètres initiaux, déterminant un point d'arrivée. Les parcours ou carrières réels s'avèrent autrement plus complexes, tant socialement, spatialement, que dans leurs logiques et leurs autonomies relatives.

Ce questionnement a notamment été suggéré par l'observation des différents modes de multiplication des lieux d'habi-

tat aussi bien pour les Français que pour les immigrés, par l'émergence du phénomène de la double ou de la multi-résidence : stratégies de double accession (au pays d'origine et au pays de résidence) des migrants portugais et maghrébins en particulier, migrations laborieuses ou dites de retraite, émigrations projetées comme temporaires et qui deviennent alternantes, secondes résidences surinvesties plutôt que résidences secondaires. Ces faits ne peuvent manquer de rappeler les formes traditionnelles de localisation multiple de l'habitat, d'estive, saisonnier, et paraissent dans de nombreux cas produire sinon une «double morphologie» familiale, au moins des configurations encore difficiles à cerner. Dans quelle mesure également ne s'agit-il pas des «marges qui font tenir la feuille», qui permettent de se retourner, de positions préparées pour un repli des travailleurs sur le front de l'emploi, d'un refuge identitaire qui permet de conserver un sens au présent ?

Dans cette mise en perspective, on perçoit mieux l'importance de la mobilisation du ménage pour la réalisation de ses objectifs primordiaux, mettant en jeu des solidarités et des conflits d'âges, de sexes, de parentèle, et son réseau de sociabilité. Une grande variété de pratiques convergent vers un but collectif, destinées à produire et maintenir cette identité entre famille et habitation que les sciences de la société, ont décrite comme la «Maison» dans une acception large, héritière de la «Domus». La domus est cette entité tricéphale composée du groupe domestique (la maisonnée), de son espace matériel (la maison) et de ses ressources. Structure sociale intermédiaire, elle paraît mieux à même de rendre compte des pratiques réellement observées, des stratégies d'acquisition, d'occupation, de trans-

mission patrimoniale, de leur articulation avec l'individuel et le macro-social.

Pour comprendre les pratiques habitantes, pratiques de consommation et pratiques productives, dans leurs dimensions matérielles et symboliques, il faut avant tout considérer que s'opère un attachement, une identification, socialement attendue, entre le groupe domestique et son espace quotidien. Tout en produisant sa propre existence, le ménage investit une part de ses ressources et de son énergie, et contribue à produire son espace matériel non pas comme un objet détaché de lui, mais bien comme une modalité de sa propre existence.

C'est cette dimension productive qui permet de mettre en évidence l'espace résidentiel tel qu'il est défini par les acteurs eux-mêmes. L'expérience migratoire vient renforcer cette dimension en inscrivant concrètement dans les emprunts symboliques au niveau de la construction et des aménagements, la confrontation incessante de pratiques issues des identifications à plusieurs cultures.

Les travaux sur l'appropriation de l'espace-logement laissent régulièrement apparaître des «perturbations» liées à la fois aux migrations hebdomadaires ou saisonnières et à un système spatial de double résidence (réelle ou virtuelle). Témoin le minimalisme de l'aménagement de la résidence «principale» en présence de résidences prétendument secondaires bien que fortement investies sur les plans matériel, social et symbolique. Témoin encore les accessions à la propriété d'occasion ou de circonstance, telles qu'elles peuvent se pratiquer dans le parc social par exemple, acceptées dans la mesure où elles viennent en préparation ou en complément d'accessions véritables.

Alors que l'analyse du phénomène de la résidence multiple (seconde résidence et résidences transitoires) est, pour des raisons essentiellement idéologiques liées à la méconnaissance de la réalité, reléguée à une place secondaire, les migrations qui sont surveillées de plus près par la communauté nationale ont fait l'objet de renouvellements de problématiques particulièrement éclairants sur la question de l'habitat. Ils ont conduit à abandonner l'idée d'une coupure radicale entre pays d'origine et pays d'accueil, ainsi que les frontières (à la fois nationales et heuristiques) dans lesquelles se laissait couler la réflexion ; dépassant une vision qui tendait à enfermer l'acteur dans un statut univoque de travailleur, et à le dépouiller des ressources matérielles et symboliques nécessaires à l'élaboration de stratégies véritables, on peut prendre en compte aujourd'hui l'interaction entre les deux espaces et faire apparaître les habitats doubles. L'espace résidentiel ne se conçoit plus comme une succession d'habitats selon un schéma linéaire d'intégration sociale, spatiale et culturelle, mais repose au contraire sur l'idée d'une double appartenance faite d'ajustements spatiaux et culturels spécifiques.

Ainsi les notions d'habitat et de migration se trouvent, par leur croisement, mutuellement infléchies et éclairées : avec, d'un côté, l'élargissement de la notion d'habitat à des pratiques occasionnelles et/ou virtuelles, à des pratiques d'investissement et de production ; de l'autre, la relativisation de la notion de migration non plus prise comme un changement de résidence définitif et absolu, mais comme un système duel, voire multiple.

Les travaux amorcés dans le cadre de l'approche intergéné-

rationnelle des statuts résidentiels font ressortir les circulations à la fois matérielles et symboliques dont résulte l'investissement dans un logement particulier, et les implications familiales élargies de choix résidentiels ponctuels. Phénomènes jusqu'ici méconnus, car peu compatibles avec les cadres d'interprétation dominants qui privilégient les logiques marchandes, et produisent une segmentation fonctionnelle des pratiques. Force est de constater la présence et la prégnance, dans le rapport au logement, des événements résidentiels passés, présents et à venir qui jalonnent l'histoire des lignées et s'allient dans des compromis plus ou moins durables. On saisit alors le caractère composite et multipolaire d'un rapport au logement, construit à partir d'espaces de référence et d'emprunts divers, qui se retranchent chaque fois qu'il faut arrêter son choix, qu'il faut résoudre l'alternative, sur l'un des lieux possibles.

Une autre approche particulièrement éclairante est celle de Jean Rémy, développée à partir de l'expérience touristique, mais qui s'étend volontiers aux autres formes de multilocalité : c'est cette notion de mode mineur face au mode majeur de la scène sociale, comme adjuvant systématique et indispensable aux rôles contraints, comme désordre nécessaire, comme «dehors» ontologiquement corrélatif du dedans, comme capacité d'esprit critique indispensable à l'implication, comme dissidence indissociable de la conformité. Simple respiration ou capacité de surprise, d'humour, d'invention et de fantaisie, l'espace de secondarité à l'image de l'«à-côté», de la «perruque» dans le système productif, de la «vacance» également, surgit aujourd'hui, après longtemps de sociologie productiviste, comme une réali-

té inviolable. Sans jeu de coulisse il n'est pas de jeu de scène, sans distance au rôle il n'y a pas d'interprétation vraie. De plus, configuration sociale idéalisée, la secondarité apparaît comme régénératrice, fascinante et déroutante, mais indispensable à la réalisation de soi et de l'identité : «toute société n'actualise qu'une part des aspirations».

L'objet que l'on se donne n'est donc plus le logement ou les logements simultanément ou successivement occupés par les ménages et leurs parentèles, mais l'espace résidentiel pluriel tel qu'il est défini par les acteurs eux-mêmes, y compris les déplacements (journaliers, hebdomadaires, saisonniers ou plus espacés) que sa pratique implique, et les alternatives réelles ou virtuelles que son habiter intègre. Il s'agit non seulement d'associer dans l'analyse les différents temps et lieux de l'habitat, mais de voir comment, dans un certain nombre de situations, ces temps et lieux font système.

Rien n'assurait a priori que les propositions du Shar fassent ainsi écho. Il faut constater que ce colloque a rassemblé un public plus large que prévu, qu'il a réuni des chercheurs venus d'horizons géographiques (Portugal, Italie, Turquie, Maghreb) et disciplinaires très variés, des représentants d'institutions attentives aux avancées sinon commanditaires de recherches (Cnaf, Plan Construction et Architecture, Plan Urbain, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Sonacotra, Ambassade du Portugal, Faculdade de Economia de Universidade de Porto, Iscte-Departamento de Sociologia, Mairie de Gennevilliers...). On y a noté les confrontations très argumentées entre approches qualitatives et quantitatives. La forte représentation de chercheurs de certains

pays marque sans doute l'avancement des coopérations engagées. En particulier, l'activité du réseau de coopération Franco-Portugais s'est manifestée déjà par une rencontre symétrique à Lisbonne, et l'émergence de nouveaux projets. L'aboutissement de la publication annoncée et en cours, probablement sous le même titre, dont les communications n'étaient qu'un résumé ou un banc d'essai, permettra sans nul doute d'ancrer ces avancées sur une proposition solide.

Philippe Bonnin
Lasmas-Iresco

NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX ET LOGIQUES SECTAIRES

Association française de
sociologie religieuse (Afsr) ¹
Iresco, 5 - 6 février 1996

Bien que le thème des Nouveaux mouvements religieux (Nmr) soit souvent abordé par les sociologues français, aucun colloque à ce jour n'avait encore permis, en France, de réunir leurs réflexions ni tenté de confronter l'approche scientifique des Nmr à la polémique sociale sur les «sectes».

Ce fut donc un événement auquel, de surcroît, l'actualité du moment donna un retentissement inattendu puisque il fut précédé du second «suicide-massacre» des membres de l'Ordre du Temple Solaire dans le Vercors (23/12/95) et de la publication (10/01/96) du rapport sur «Les sectes en France»

préparé par la Commission parlementaire présidée par Alain Gest. Malgré un contexte d'opposition manichéenne (pour ou contre «les sectes»), le colloque se déroula dans l'esprit voulu par ses organisateurs. Le cap fut maintenu grâce au choix préalable d'une participation pluraliste, au niveau des convictions des chercheurs et de leurs proches disciplinaires.

Les analyses et questionnements suivants étaient au programme :

le réexamen des problématiques classiques en matière de groupes religieux «dissidents», la comparaison des contextes catholique et protestant, le fonctionnement interne des groupes (émergence du leader charismatique et installation dans la durée), la dimension transnationale des organisations, l'opinion publique et la question de la légitimité sociale, la question de la liberté religieuse et du statut juridique des «sectes» dans les pays européens.

Ce colloque démarra par une interrogation sur la pertinence des termes Nmr et secte.

Ceux-ci sont aujourd'hui très fortement chargés par la polémique, ce qui constitue en soi un handicap pour leur usage scientifique. L'utilisation du premier est interprétée par les mouvements anti-sectes comme un signe de connivence des chercheurs avec les groupes sectaires. Le second est d'emblée stigmatisant, ce qui rend son utilisation raisonnée très difficile. Il ne s'agit certes pas d'écarter le problème de la «dangerosité» potentielle de certains groupes, mais il s'avère d'abord nécessaire d'analyser ce caractère stigmatisant en relation avec la question des normes et de leur variation au cours de l'histoire.

De fait, le terme Nmr s'est imposé en sociologie pour qualifier l'effervescence religieuse

qui s'est produite en Occident à partir du tournant des années 1960-1970. Son caractère globalisant était commode pour désigner une dynamique nouvelle par rapport au pronostic antérieur de sécularisation, mais aujourd'hui cette expression, qui n'a toujours pas fait l'objet d'une élaboration théorique conséquente, pose problème, étant donné l'hétérogénéité des groupes auxquels elle renvoie.

Quant à la notion de secte, entendue au sens de la typologie webero-troeltschienne, elle n'a véritablement de sens qu'au sein de la matrice chrétienne car le type secte renvoie fondamentalement aux groupes schismatiques de terrain chrétien. Cela limite considérablement la pertinence actuelle de cet outil au moment où la matrice chrétienne ne concerne plus qu'un nombre limité de groupes au sein de cette «poussée religieuse» occidentale.

La question du rapport de ces groupes aux valeurs de la société dominante constituait un autre aspect des débats.

Toutes les analyses de la protestation et de l'utopie socio-religieuses accordent une place centrale à cette dimension. Mais sur ce point également peut être dressé le constat de l'inadéquation de la problématique forgée dans la matrice chrétienne en regard des faits observables aujourd'hui.

La typologie webero-troeltschienne, notamment, souligne la double éthique de l'Eglise qui passe compromis avec la société et ses classes dominantes tandis que l'éthique rigoriste de la secte conduit celle-ci à un refus du monde. Cependant, pour nombre de groupes actuels, tend à se substituer à ce conflit, au principe de l'opposition Eglise-secte, une visée d'acquisition ou de défense de privilèges et d'espaces d'indépendance.

Fut aussi abordé le thème du leader charismatique.

Les interventions mirent en avant le fait que le problème de l'autorité au sein des groupes ne pouvait être exploré de manière pertinente que dans une perspective dynamique. En effet si, lors de la constitution d'un groupe, le dirigeant charismatique «n'a pas de compte à rendre aux autres humains» en raison de l'autorité que lui reconnaissent d'eux-mêmes ses disciples, la crispation sur cette dimension autocratique de l'autorité charismatique peut être par la suite interprétée par les adeptes (et par l'opinion) comme une «dérive sectaire».

Un autre aspect des débats concerne la question des croyances et de l'intensité du croire.

Bien qu'ils s'en défendent, les dénonciateurs des «sectes» s'appuient pour une grande part sur des jugements de valeurs disqualifiant leurs croyances.

Refusant ce parti pris, les interventions proposaient d'analyser une économie du croire, autrement dit un ensemble de croyances et d'affects qui ne peut être intelligible qu'en tant qu'il constitue un tout au niveau du sujet, appréhendé dans une perspective dynamique.

Le rapport croyances, logique sectaire, dangerosité est alors évalué sur un mode totalement différent. L'exemple du suicide dans le christianisme est en la matière très éclairant : le potentiel de dangerosité de la croyance en l'immortalité et/ou au salut dans une autre vie (cette croyance pourrait conduire au suicide) est neutralisé par la croyance en la damnation qu'entraînerait nécessairement ce suicide.

La dimension transnationale des mouvements religieux est une donnée forte de la polémique sur les «sectes» car elle réveille des peurs de conspiration contre l'identité nationale

dans un contexte de destruction des Etats-nations. Le thème des «réseaux transnationaux» est un domaine de recherche en pleine expansion. Le projet de savoir comment le religieux participe des stratégies contemporaines de mondialisation y prend le relais de questions plus classiques de la sociologie des religions : celles, par exemple, des missions, de l'acculturation ou des phénomènes de syncrétisme.

L'étude des aspects juridiques et une table ronde consacrée à «Laïcité et liberté religieuse» clôturèrent le colloque.

Il fut souligné que toutes les tentatives d'établissement d'un délit spécifique de «secte» en Europe échouèrent et débouchèrent, comme en France, sur un rappel des possibilités offertes par l'arsenal juridique existant.

Fut également inventoriée la législation relative aux groupes religieux minoritaires dans les différents pays de l'Union européenne. A propos de l'Union, on souligna qu'il existait un modèle européen fondé sur le principe de «l'incompétence» de l'Etat en matière de religion, ce qui exclut qu'il puisse différencier les «bonnes» ou les «vraies» religions des autres. Néanmoins dans ses interventions, l'Etat ne peut s'abstraire de la culture religieuse qui marque historiquement la société.

La table ronde finale proposa une approche socio-historique de l'institution de la liberté religieuse telle que nous la connaissons aujourd'hui en Occident, et une analyse des logiques de résistance aux groupes religieux minoritaires en France. Elle fit ressortir l'importance de la durée dans l'affrontement entre groupes minoritaires et religions légitimes. Le dénouement de la confrontation

conflictuelle avec les nouvelles religions prendra le temps d'une acculturation réciproque.

Résumé rédigé par Jacques de Weerdt à partir du texte suivant :
Champion, Françoise, Cohen, Martine.
Les sociologues et le problème des dites sectes. Archives de Sciences Sociales des Religions, n°96, oct. - déc. 1996.

1. L'Afsr a pour vocation, entre autres, de constituer une interface entre recherche académique et «demande sociale».

LE RELIGIEUX DES SOCIOLOGUES. TRAJECTOIRES PERSONNELLES ET DÉBATS SOCIOLOGIQUES

Association française de
sociologie religieuse (Afsr)
Iresco, 3 - 4 février 1997

L'avancement normal de toute discipline la conduit à réviser ou à perfectionner sans cesse ses outils et ses problématiques face à l'accumulation des nouvelles connaissances et à travers l'interaction entre chercheurs. Il se peut qu'en plus l'évolution même du cours des choses y incite par ses démentis, ses inédits ou ses accélérés, obligeant à réajuster ou même à repenser les définitions, les concepts, les problématiques et les méthodes. C'est ce qui arrive à la sociologie de la religion. Alors qu'on voyait l'évolution religieuse en termes de processus linéaires de sécularisation et de modernisation, bien des choses sont venues compliquer ou bousculer le paysage : l'apparition d'une forte différenciation intergénérationnelle, l'émergence des Nouveaux mouvements religieux, la diffusion des «croyances paral-

èles», la poussée des fondamentalismes et des nationalismes religieux, la mondialisation du «marché du spirituel». Du coup peuvent être soutenus à la fois une thèse et son contraire.

Face à cette situation, nous avons déjà échangé sur l'état des lieux et sur nos interprétations. Cette fois, nous souhaitons aller plus loin et susciter un débat de fond à partir d'une démarche d'auto-réflexion : qu'est-ce qui motive les chercheurs, que cherchent-ils à savoir ou à démontrer, comment s'y prennent-ils, quels problèmes et quels écueils rencontrent-ils ?

Il ne s'agit pas de faire une analyse de l'évolution religieuse en tant que telle, ni de traiter pour eux-mêmes des problèmes de définition, de concept et de méthode, mais d'établir un lien entre les deux à partir de ce qui motive la démarche de recherche. Nous sommes habitués à exposer nos résultats; il s'agirait d'aller jusqu'à leurs élaborations et jusqu'à leurs fondements, y compris biographiques dans la mesure où la démarche scientifique n'est pas indépendante des évolutions personnelles.

Le contexte intellectuel de la sociologie française des religions nous semble tout à fait favorable à un tel questionnement parce que les conditions d'une confrontation constructive y sont rassemblées : les approches sont très diverses, l'inter-connaissance est assez grande et le fonctionnement interne est plutôt satisfaisant. On sait que la démarche scientifique a tout à gagner à une explicitation de ses tenants et de ses aboutissants, à une prise de recul vis-à-vis d'elle-même et à un échange généralisé de critiques. On sait aussi quelles entraves y opposent habituellement les

querelles d'écoles, les polémiques rituelles ou les questions d'amour-propre, la structuration de la sociologie française en offre maints exemples. A nous de relever le défi et de montrer que c'est possible.

Nous avons divisé ce colloque en trois parties qui correspondent à trois entrées différentes : les problématiques de la place de la religion et du religieux non institutionnel dans les sociétés actuelles, les nouvelles approches conceptuelles et méthodologiques suscitées par l'évolution des choses ou de la recherche, les enrichissements apportés par le détour vers d'autres terrains. Mais nous savons bien que chaque démarche forme un tout et qu'il faudra donc assurer une certaine circularité entre les séances. Ces séances déboucheront sur une table ronde dont les trois participants, qui auront suivi l'ensemble du colloque, donneront leur propre point de vue sur ce qu'ils auront entendu puis s'ouvriront à une discussion avec la salle. Les présidents de séance seront en fait des «discutants» ayant au préalable pris connaissance de l'ensemble des textes, intervenant en premier et devant stimuler les confrontations et les approfondissements.

Nous commencerons par un enjeu théorique qui nous semble très présent actuellement : la place du religieux dans l'ensemble du symbolique, dans l'éventail des univers de sens et de valeurs. Où le religieux reste-t-il ? Jusqu'où va-t-il ? Où n'est-il plus ? Quelles sont les conséquences de l'existence d'autres systèmes de référence sur son évolution ?

C'est dans cette perspective que l'on s'interrogera sur ce qui pousse à élargir les frontières, à s'intéresser au religieux en marge des instances socio-culturellement labellisées comme telles, à interpréter la modernité

en termes d'«âge axial», c'est-à-dire de période de refondation des systèmes de référence, à repérer comment la construction actuelle du religieux, du séculier et du laïque s'est historiquement constituée en Europe.

C'est un autre fil directeur qui sous-tendra la deuxième séance : l'élaboration de modèles conceptuels et d'outils méthodologiques nouveaux parce que les précédents ne semblent plus suffisamment pertinents face aux nouvelles données ou à l'avancement de la discipline. Par exemple, la nécessité de construire de nouveaux indicateurs pour préciser la dimension religieuse des croyances aux phénomènes para-normaux (para-sciences) ; le besoin d'enrichir les grilles idéal-typiques de Weber et de Troeltsch pour mieux coller à la réalité complexifiée des rôles du charisme ; comment la confrontation des pays de l'Est à de nouvelles données oblige à repenser les jeux du politique et du religieux ; pourquoi telle autre recherche s'intéresse désormais aux dispositifs interactionnels dans les situations de croire ; ou encore pourquoi un chercheur spécialisé dans les religiosités populaires en arrive à manipuler des logiciels d'analyse textuelle. Parmi les questions qui se posent : y a-t-il vraiment de nouveaux objets ou simplement de nouveaux regards, et les nouveaux objets suscitent-ils de nouveaux concepts et outils applicables avec profit aux objets habituels de la discipline ?

Enfin, il existe une autre source décisive de mise à l'épreuve et de renouvellement des problématiques et des méthodes, et nous lui réserverons la part la plus importante, en durée, du colloque : c'est le détour accompli par des sociologues et anthropologues français en terrains non occidentaux. Et de nouvelles questions surgissent :

qu'est-ce qui motive un tel détour ? Comment nos approches et nos traditions sortent-elles de cette épreuve ? Quels enrichissements et innovations en résulte-t-il ? Quel intérêt peut avoir ce détour pour la sociologie de la religion en Europe occidentale ? Autant de questions que nous poserons à travers des démarches étudiant l'expansion du protestantisme en Amérique latine, l'évolution de la théologie de la libération au Brésil, l'implantation du pentecôtisme au Gabon, les enjeux de l'inculturation catholique en Afrique, le développement du nationalisme hindou, les transformations de l'islam ordinaire face au nationalisme et à l'islamisme, ou encore les paradoxes des identités juive et israélienne.

Yves Lambert,
Guy Michelat,
Albert Piette

PROGRAMME

Lundi 3 Février 1997

8h. 30 : Accueil des participants

9h : Ouverture : Yves Lambert, Président de l'Afsr.

Matinée : 9h 15 - 12h 15

Un enjeu théorique : le religieux dans l'univers du symbolique.

Discutant : Jean Bauberot, Directeur d'études (Ephé), Directeur du Groupe de sociologie des religions et de la laïcité.

. Danièle Hervieu-Léger, Directeur d'études (Ehess), Directeur du Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux : «De l'utopie à la tradition : une trajectoire de recherche ».

. Albert Piette, Maître de conférences (Paris VIII), Centre d'études interdisciplinaires des

faits religieux : «Le fait religieux : détour, contour et retour»

. Françoise Champion, Chargée de recherche (Cnrs), Groupe de sociologie des religions et de la laïcité : «L'histoire de l'émancipation des sociétés européennes à l'égard de la religion: le réexamen d'une sociologue»

. Yves Lambert, Directeur de recherche (Inra-Cnrs), Groupe de sociologie des religions et de la laïcité : «De Limerzel au tournant axial».

Après-midi : 14h 30 - 18h

Questions d'interprétation, questions de méthode (terrains européens).

Discutant : Jacques Maître, Directeur de recherche (Cnrs), laboratoire Savoirs et pratiques dans le champ médical.

. Guy Michelat, Directeur de recherche (Cnrs), Centre d'étude de la vie politique française «De l'intégration au catholicisme, aux croyances parallèles».

. Elisabeth Claverie, Chargée de recherche (Cnrs), Groupe de sociologie politique et morale : «Appréhender les croyances».

. Françoise Lautman, Directeur de recherche (Cnrs), Directeur de l'Iresco, Groupe de sociologie des religions et de la laïcité: «De l'observation participante à l'expression verbale des pratiques et des croyances»

Pause

. Jean-Paul Willaime, Directeur d'études (Ephé), Société, droit et religion en Europe : «La construction du lien socio-religieux : essai de typologie à partir des modes de médiation du charisme».

. Patrick Michel, Directeur de recherche (Cnrs), Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux : «Religion et politique : d'Est en Ouest, les recompositions du croire».

. Freddy Raphaël, Professeur

(Strasbourg II), Laboratoire de sociologie de la culture européenne : «L'incidence de l'autobiographie dans l'élaboration d'une sociologie du judaïsme français».

Mardi 4 Février 1997

Autres terrains, autres problématiques : le détour

Matinée : 9 h - 11 h 30

Discutant: Bruno Duriez, Chargé de recherche (Cnrs), Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.

. Jean-Pierre Bastian, Professeur (Strasbourg II), Directeur du Centre de sociologie des religions : «Un détour pertinent pour la sociologie des protestantismes : le contexte latino-américain».

. Michaël Lowy, Directeur de recherche (Cnrs), Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux : «De l'Europe centrale à l'Amérique latine : à la recherche d'affinités électives».

. André Mary, Directeur de recherche (Cnrs), laboratoire Sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles : «De la communauté des initiés à la religion des convertis : une expérience ethnographique africaine».

. René Luneau, Ingénieur de recherche (Cnrs), Groupe de sociologie des religions et de la laïcité : «Les enjeux de l'inculturation catholique en Afrique».

Après-midi : 13 h 45 - 15 h 30

Discutant : Martine Cohen, Chargée de recherche (Cnrs), Groupe de sociologie des religions et de la laïcité.

. Gilles Tarabout, Chargé de recherche (Cnrs), Centre d'étu-

des de l'Inde et de l'Asie du sud: «"Paris est aussi grand que Madras", le détour par l'hindouisme».

. Fanny Colonna, Directeur de recherche (Cnrs), Groupe de sociologie morale et politique : «Que nous apprennent les travaux sur l'Islam maghrébin à propos du statut du religieux dans la théorie sociologique française ? »

. Régine Azria, Chargée de recherche (Cnrs), Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux : «Une sociologue face aux recompositions des identités juives contemporaines».

Table ronde : 16 h - 17h 30 : Une mise en perspective

Animateur: Pierre Brechon, Centre interdisciplinaire de documentation (Iep Grenoble)

. Karel Dobbelaere, Professeur, Université de Leuven, Belgique

. Claude Langlois, Directeur d'études (Ephé), Président de la section «Sciences religieuses»

. Olivier Tschannen, Professeur, Université de Neuchâtel (Suisse).

RÉSEAUX, INITIATIVES, ÉVÉNEMENTS

LIRE LES SCIENCES

SOCIALES

29 mars 1996 : SOCIOLOGIE
ÉCONOMIQUE

- Présentation du livre de Philippe Steiner et Jean-Jacques Gislain, *La sociologie économique 1890 - 1920*, Paris : Puf, 1995 (Sociologie) par Philippe Le Baron

- Présentation du livre de Benjamin Coriat et Olivier Weinstein, *Les Nouvelles théories de l'entreprise*, Paris : 1995 (Livre de poche) par Marion Glatron

12 avril 1996 : HEURTS ET
MALHEURS DES UNIVERSITAIRES

- Présentation du livre de Christophe Charles, *La république des universitaires - 1870/1940*, Paris : Le Seuil, 1994 par Dominique Damamme

- Présentation de l'étude de Jean-Pierre Faguer, *Khâgneux pour la vie. Une histoire des années 60*, Centre d'Etude pour l'Emploi, Dossier n° 5 Nouvelle série, 1994 par Bernard Lacroix

30 mai 1996 : UNE SOCIOLOGIE
DE L'ÉTAT

- Présentation du livre d'Abram de Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris : Puf, 1995 (Sociologie) par Louis Pinto

10 juin 1996 : L'ÉTAT ET
LES PAUVRES AUX ÉTATS-UNIS

- Présentation du livre de W. J. Wilson, *Les oubliés de l'Amérique*, Paris : Desclée de Brouwer, 1994 par Loïc Wacquant

8 novembre 1996 : SAINTES
FEMMES

- Présentation du livre de Catherine Weinberger-Thomas, *Cendres d'immortalité. La création des veuves en Inde*, Paris : Éditions du Seuil, 1996 par Roland Lardinois

- Présentation du livre de Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris : Éditions du Seuil, 1996 par Annie Collovald

13 décembre 1996 : MOBILITÉ

- Présentation du livre de Dominique Merllié, *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris : Puf, 1994 par Yvon Lamy

- Présentation du livre de Viviane Isambert-Jamati, *Solidarité fraternelle et réussite sociale*, Paris : L'Harmattan, 1995 par Rémi Ponton

LES CHERCHEURS

ÉTRANGERS

INVITÉS À L'IRESCO

CULTURES ET SOCIÉTÉS URBAINES

Juan Jose Castillo
Sociologie

Emergence de nouveaux modèles productifs : la situation en Europe et la position espagnole
Université Complutense,
Madrid, Espagne
Novembre 1995 - avril 1996

Carlos Fortuna
Sociologie

Dimension symbolique des villes, tourisme urbain
Université de Coimbra, Portugal
Mai - juin 1996

Bila Sorj
Sociologie

Travail à domicile et cycles de vie familiale; Restructuration industrielle : le processus de sous-traitance dans la métallurgie à Rio de Janeiro
Université Fédérale de Rio de Janeiro, Brésil
Mars 1995 - mars 1996

Roger Wei

Histoire de la littérature française
Etude critique sur Jacques Derrida; Critique culturelle du capitalisme
Académie des Sciences Sociales de Beijing, Chine
Novembre 1995 - décembre 1997

GRUPE D'ÉTUDES SUR LA DIVISION
SOCIALE ET SEXUELLE DU TRAVAIL

Boël Berner

Sociologie
L'expertise : élaboration, enseignement. L'enseignement des ingénieurs. La technologie dans la vie quotidienne
École Supérieure de Technologie, Université de Linköping, Suède
Septembre 1996 - juin 1997

Mariana Gonzalez

Sociologie
Participation politique des femmes et décentralisation à Montevideo
Centro de Informaciones y Estudios del Uruguay, Montevideo
Octobre 1995 - avril 1996

Ian Lübeck

Psychologie sociale
Histoire de la psychologie sociale et psychologie sociale de la science
Université de Guelph, Canada
Décembre 1995 - août 1996

Clevi Elena Rapkiewicz

Informatique
Le travail des femmes dans les métiers de l'informatique
Université Fédérale de Rio de Janeiro, Brésil
Juin 1996 - juin 1997

GDR INSTITUTIONS, EMPLOI
ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Edward Lorenz

Economie

Les relations professionnelles
en France et en Allemagne
Université de Notre-Dame, USA

GDR MARCHÉ DU TRAVAIL ET GENRE

Carlos Prieto Rodriguez

Sociologie

Emploi, chômage et ordre social
Université Complutense,
Madrid, Espagne
Juin 1996

LABORATOIRE D'ANALYSE SECONDAIRE
ET DES MÉTHODES APPLIQUÉES EN
SOCIOLOGIE

Marcela Efmertova

Histoire des techniques

Les relations scientifiques et so-
ciales des électrotechniciens
tchèques et français dans les
années 1918-1938

Université des techniques de
Prague, République Tchèque
Janvier - mars 1996

Harrison White

Sociologie

Modèles stochastiques de l'in-
clusion dans les réseaux, effets
de marchés particuliers sur les
réseaux, relations entre formes
grammaticales et évolution des
réseaux sociaux

Université de Columbia, Etats-
Unis

Directeur du «Center for the
Social Sciences»
Mars - juin 1996

LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE DU
CHANGEMENT DES INSTITUTIONS

Ion Glodeanu

Sociologie

Entreprise et syndicats. Transi-
tion et nouveaux acteurs

Institut de Sociologie de l'Aca-
démie Roumaine, Bucarest
Octobre 1996

SOCIOLOGIE DE LA LECTURE

Dans le cadre d'une con-
vention de recherche
avec l'Observatoire
France Loisirs de la Lecture,
trois chercheurs du Csu (Cul-
tures et sociétés urbaines), Gé-
rard Mauger, Claude F. Poliak
et Bernard Pudal ont terminé,
début 1996, une enquête intitu-
lée «Les livres chez soi», con-
sacrée aux lecteurs et lectures
«ordinaires».

En s'interrogeant sur les «rai-
sons de lire» (ou de ne pas lire),
en s'efforçant d'identifier des
«intérêts à la lecture», il s'agis-
sait d'étendre à la lecture (com-
me à toutes les autres conduites
humaines) le mode d'explica-
tion et de compréhension uni-
versel qui définit la vision
scientifique, et arracher la lec-
ture au statut d'extra-territoria-
lité que les intellectuels et plus
précisément les littéraires sont
enclins à lui accorder : ce qui
ne signifie ni que ces intérêts
sont nécessairement conscients
ni bien sûr qu'ils sont écono-
miques, matériels.

Comment avons-nous procédé ?
Après avoir exposé aux enquê-
tés l'objet de l'enquête et son
scénario, les enquêteurs deman-
daient aux enquêtés de leur
présenter «leur bibliothèque»
(les livres, revues, journaux,
etc., présents dans l'espace do-
mestique), puis de répondre à
un questionnaire. Le question-
naire comprenait trois parties
qui visaient à répondre aux
questions : qui ? lit quoi ? pour-
quoi ? où ? quand ? et comment ?
à décrire les pratiques de lectu-
re au moment de l'enquête et à
reconstituer leur histoire. La
première partie portait sur la
biographie de l'enquêté et sur
son itinéraire de lecteur, la
deuxième sur les logiques d'ac-
quisition, d'accumulation, de
prescription et de circulation du

livre, la troisième sur les inté-
rêts investis dans la lecture et
sur les manières de lire. Sui-
vaient un relevé topographique
et un inventaire de «la biblio-
thèque». Une première analyse
de l'ensemble des matériaux re-
cueillis préparait les entretiens
qui clôturaient l'enquête.

Compte tenu de l'ampleur et
des multiples facettes des in-
vestigations requises par cette
recherche, l'enquête portait né-
cessairement sur un nombre li-
mité de cas. L'échantillon est
constitué de dix-huit familles
appartenant à une même géné-
ration (40 à 50 ans) et ras-
semble des profils de lecteurs
aussi contrastés que possible :
distincts par leur niveau de di-
plôme, par leur positions pro-
fessionnelles, mais aussi par
leur domaine d'activités (tour-
nées vers «le monde des choses
matérielles» ou vers «le monde
des choses humaines»).

Quelles raisons explicites ou
implicites ceux qui lisent ont-
ils de lire ? Quels effets atten-
dent-ils de leurs lectures ?
Quels sont aussi les effets, ex-
plicitement recherchés ou non,
de toute lecture ?

Au delà de la plate évidence
pragmatique, de l'utilité sans
mystère de la lecture comme
instrument d'adaptation à la so-
ciété moderne transmis par
l'école primaire au même titre
que l'écriture et le calcul, l'en-
quête met en évidence deux
usages ordinaires et un usage
extraordinaire de la lecture.
Elle permet, d'une part, un ac-
cès autonome à l'imaginaire
(«évasion») et au savoir («usage
documentaire»). Elle est, d'autre
part, la source du «plaisir litté-
raire» («usage esthétique») de la
«lecture lettrée».

Ayant tenté d'esquisser un ta-
bleau des usages sociaux de la
lecture, on peut alors revenir
sur la question de la distribu-

tion sociale des pratiques de lecture en s'interrogeant sur la répartition sociale des «besoins de lecture», ou mieux, des «intérêts à la lecture».

Dans la mesure où les pratiques de lecture ont un triple usage (évasion, usage documentaire et plaisir esthétique), il faut se demander qui «a intérêt» à l'évasion, à la documentation, à l'esthétique.

La lecture est inégalement «utile», donc «intéressante», en fonction de la position sociale occupée. Ainsi est-on conduit à rechercher les motifs de lecture ou de non-lecture dans la position occupée : la compétence socialement reconnue ou dévolue à un agent, en fonction de la position qu'il occupe, commande sa propension à acquérir la compétence technique et à cultiver les dispositions, les intérêts correspondants.

La lecture d'évasion a évidemment partie liée avec toutes les situations d'enfermement et de solitude (enfermement des prisonniers, solitude des célibataires, des malades, des vieillards, isolement des jeunes filles, etc.) et, plus généralement, avec les «temps morts». Elle est aussi une pratique de prédilection de tous ceux dont les dispositions sont mal ajustées aux positions (professionnelles, familiales, etc.) : déplacés, déclassés qui, «mal dans leur peau», «ne se sentent pas à leur place».

La distinction introduite par Maurice Halbwachs entre le monde des choses et des actions physiques (*i. e.* tournées vers la matière) et le monde des personnes et des activités humaines (*i. e.* tournées vers les réalités humaines) permet de rendre compte pour partie de la distribution sociale des intérêts à la lecture et des pratiques de lecture.

Dans la même perspective, on peut établir une correspondance entre division sexuelle du travail et des compétences et distribution sociale des pratiques de lecture. A capital culturel égal, la prédilection féminine pour la littérature et pour toute lecture concernant «le monde des hommes» et l'aversion symétrique des hommes s'expliquent sans doute au moins pour partie par les définitions sociales de la masculinité et de la féminité liées à un état antérieur (pour partie remis en cause aujourd'hui) de la division sexuelle du travail, où les hommes ont la charge du monde des objets (la production de la «matière matérielle» : l'agriculture et l'industrie) alors que les femmes ont vocation à s'occuper des relations entre «les hommes considérés dans leur personnalité et leur humanité» (la reproduction et l'espace privé).

On peut aussi établir une correspondance entre distribution sociale des pratiques de lecture et âges de la vie : la relation entre scolarisation et lecture est évidente et sans doute y a-t-il de même une corrélation entre adolescence, construction du «self» et lectures «d'essayage identitaire».

Dans la même perspective, on peut encore étudier la distribution sociale des pratiques de lecture en fonction de leur rentabilité différentielle selon la position sociale occupée et suivant les marchés sur lesquels les connaissances accumulées à travers les lectures peuvent être investies. A l'inverse, parce que la lecture apparaît comme une activité féminine, une pratique de retrait de la sociabilité, une pratique d'intellectuel («distinguée»), parce qu'elle induit une posture réflexive, parce qu'elle dévalorise le capital culturel hérité, elle est souvent un repoussoir pour les hommes de milieux populaires.

Mais les «intérêts à la lecture» apparaissent, disparaissent, changent au fil des trajectoires, les goûts évoluent, les pratiques se transforment au fil des expériences, des rencontres, des succès, des échecs, des réflexions qu'ils suscitent : les scénarios sont variables, les variations sont quantitatives et qualitatives. La reconstitution socio-logique d'itinéraires de lecture passe par l'analyse des cumuls et des conversions d'intérêts et de pratiques (liées au passage de l'école à la vie professionnelle et familiale, de la rêverie sentimentale au marché des liaisons, du monde des objets au monde des hommes, du bureau au guichet, etc.).

Le compte-rendu de cette enquête comprend cinq volumes : le premier décrit le protocole d'enquête mis en place; les trois volumes suivants rassemblent les dix-huit monographies, le cinquième dégage quelques conclusions générales. Tirés en nombre limité, ils ne sont pas actuellement disponibles. Un livre est en préparation.

Gérard Mauger
Claude F. Poliak
Bernard Pudal

LES DOCTORANTS À L'IRESCO

PRESENTATION DE THESE

Nathalie Cattané, Gedisst-
Iresco

Titre :

*Le travail à temps partiel :
un rêve ou un cauchemard ?
Du volontariat à la contrainte
ou les variations de la disponibi-
lité permanente au travail selon
les logiques du temps partiel*

. Soutenance :

15 février 1996
Université Paris VII, Denis Di-
derot

. Directeur de thèse :

Danièle Kergoat, Directeur de
recherche Cnrs, Gedisst-Iresco

. Membres du jury :

- Vincent de Gaulejac, Profes-
seur, Université Paris VII
- Danièle Kergoat
- Margaret Maruani, Directeur
de recherche Cnrs, Csu-Iresco
- Annie Thébaud-Mony, Direc-
teur de recherche Inserm, Isis,
Hôpital le Kremlin-Bicêtre

A l'heure où chacun d'entre nous entend parler quotidiennement du travail à temps partiel (Ttp), dont la progression s'accélère de façon vertigineuse depuis le début des années 90, la recherche présentée ici met en évidence le fait que cette dénomination recouvre des situations variables dont les deux types extrêmes relèvent du «rêve» ou du «cauchemard».

La diversité des pratiques, déjà flagrante au début des années 80, s'est accentuée au fil du temps; sous le vocable de temps partiel (Tp), on trouve aujourd'hui aussi bien des stages, des petits boulots, que des contrats de travail stables; des temps de travail hebdomadaires variant entre 16 et 32 heures, voire beaucoup moins puisqu'on en arrive à parler de temps très partiel.

Le temps partiel peut être «choisi» par la salariée, totalement imposé par l'employeur, ou encore depuis peu «accepté» par les salariés dans une optique de partage du travail.

Malgré cette diversité, les discours concernant cette forme d'emploi font comme si le temps partiel existait en tant qu'entité globale et cohérente. Or, le seul point commun de cet ensemble hétérogène est l'extrême féminisation du temps partiel : sur les quelques 3 millions de salariés à temps partiel, 85% sont des femmes.

Dans une première partie théorique, explorant l'histoire du temps de travail depuis le XIX^e siècle, sont repérées dans les discours législatifs la présence ou l'absence d'une référence sexuée. Il s'avère que d'une protection spécifique du temps de travail des femmes au XIX^e siècle, on est passé, à partir de

1919, à l'adoption progressive de mesures collectives a-sexuées, et ceci jusqu'aux textes de loi sur le Tp à la fin des années 70.

Cette forme d'emploi s'appuie sur deux types de discours, dont l'un justifie et l'autre masque la sexuaction du temps partiel.

Le premier reconnaît que le Tp vise explicitement la population féminine : il représenterait la solution idéale pour les femmes voulant concilier travail et famille.

Le second type de discours décrit le Ttp comme un moyen de lutte contre le chômage qui concernerait tous les «travailleurs». En n'interrogeant pas la féminisation du temps partiel, ce discours feint d'ignorer que les principales destinataires de ces mesures seront des femmes.

En fait, les politiques, de droite comme de gauche qui se sont succédées depuis la fin des années 70, assurent la permanence et la reproduction de la division sexuelle du travail et du temps de travail comme en témoigne la féminisation massive du Tp.

Les axes de la problématique

Sachant que le Tp renvoie à deux logiques sociales différentes, un Tp dit «choisi», un Tp imposé :

- le premier type a été étudié chez les infirmières de l'Assistance Publique qui, travaillant à temps complet, ont décidé de passer à Tp;
- le second type chez les caissières d'hypermarché de la région parisienne, dont le contrat de travail impose le Tp.

Mais le choix des terrains d'observation a été également guidé par d'autres considérations.

D. Kergoat avait montré que l'absence d'intérêt du travail réservé aux femmes peu qualifiées conditionnait largement leur passage à temps partiel. Il restait donc à explorer une population de femmes qualifiées pour lesquelles le choix du temps partiel ne pouvait trouver son origine dans l'absence d'intérêt du travail : les infirmières constituent de ce point de vue un bon exemple.

M. Maruani et C. Nicole avaient fortement mis l'accent sur les stratégies des employeurs pour expliquer le développement du temps partiel dans le secteur du commerce.

Situant cette recherche dans la problématique de la division sociale et sexuelle du travail, l'auteur postulait que les femmes, en tant que catégorie sexuée, disposaient de «qualités féminines», acquises socialement dans la sphère domestique, qui pouvaient présenter un intérêt certain aux yeux des employeurs, ce que D. Kergoat avait déjà observé chez les ouvrières.

Il apparaissait en effet que chez les caissières d'hypermarchés, le système des contrats à temps partiel de courte durée, associée à des heures complémentaires, construit les formes de flexibilisation recherchées par les employeurs, et impose à la main-d'oeuvre d'être en permanence disponible pour l'entreprise, ce qu'exprime l'idéologie «être au service du client-roi».

Chez les infirmières, l'histoire de la profession des religieuses aux infirmières salariées jusqu'aux mouvements sociaux de 1988, montre que si le temps de travail est devenu normé et limité dans sa durée, son organisation est encore largement dépendante de l'idéologie du dévouement et de la disponibilité, afin d'assurer les soins en permanence aux malades.

L'hypothèse centrale de la thèse était donc la suivante :

dans l'une et l'autre profession, le travail et l'organisation du temps de travail imposent aux femmes de s'inscrire dans des logiques de disponibilité permanente comparables à celle qui, selon D. Chabaud et D. Fougeyrollas, structure le temps de travail des femmes dans la sphère domestique.

Cette hypothèse reprenait à la sociologie de l'emploi l'explication du développement du temps partiel par les stratégies patronales et se fondait sur la problématique de la division sociale et sexuelle du travail pour expliquer pourquoi ces stratégies sont orientées en direction des femmes.

Autrement dit, s'agissant du rapport au temps de travail salarié, certains employeurs auraient comme stratégie de mettre en oeuvre dans le salariat une logique classiquement à l'oeuvre dans la sphère domestique.

Pour vérifier cette hypothèse, un outil d'analyse, la «disponibilité permanente professionnelle», a été construit.

Centré autour de la caractéristique temporelle, la construction de ce concept s'est révélée pertinente puisqu'il a permis d'analyser et de comparer l'organisation à temps partiel du temps de travail des infirmières et des caissières, et l'incidence des deux formes de Tp (choisi ou imposé) sur le poids de la disponibilité permanente professionnelle et son impact sur le rapport des salariés au temps travaillé (professionnel et domestique).

La problématique pouvait alors se formuler ainsi :

A quelles conditions le Ttp engendre-t-il des formes allégées

ou extrêmement contraignantes de disponibilité permanente professionnelle ? Comment la logique de disponibilité permanente professionnelle interfère-t-elle avec celle qui structure la sphère domestique ? Ces deux types de logiques - professionnelle et domestique - seront-elles compatibles l'une avec l'autre ou au contraire exclusives l'une de l'autre ?

Résumé des principaux résultats

Cette recherche montre que les deux professions mentionnées ci-dessus sont structurées par des formes de disponibilité permanente dont le poids varie selon la modalité du temps travaillé et le caractère imposé ou choisi du temps partiel de telle façon qu'on observe un contraste majeur de la structuration qualitative du temps de travail dans l'une et l'autre des deux populations.

Là où les infirmières négocient l'organisation de leur temps de travail, celle des caissières est totalement contrainte.

A l'introduction chez les infirmières d'une coupure fixe d'un jour de repos au milieu de séquences de travail de 7 jours s'oppose l'imprévisibilité et le morcellement des plages de travail et de repos des caissières. A la fixité de la durée du travail chez les infirmières s'oppose la variabilité de celle des caissières.

Autrement dit, à la structuration hebdomadaire du temps de travail des infirmières à Tp s'oppose la déstructuration quotidienne du temps de travail des caissières.

Il s'ensuit que chez les infirmières le temps partiel induit

une diminution des contraintes de temps et donc un allègement de la disponibilité permanente professionnelle, alors qu'au contraire chez les caissières il engendre une intensification des contraintes de temps et donc un renforcement de la disponibilité permanente exigée au travail.

Quels sont les effets de ces situations contrastées sur le rapport des salariées à leur travail professionnel d'une part, domestique de l'autre ?

Chez les infirmières, le temps partiel a des effets variables selon qu'elles continuent à travailler dans une équipe en poste fixe ou qu'elles sont affectées dans le «pool des volantes».

Pour les infirmières en poste fixe, le Tp introduit une coupure dans la semaine et contribue ainsi à faire émerger un nouveau rapport au travail, alors que s'émoissait, au fil des 7 jours consécutifs d'activité, la capacité à récupérer et à effectuer un travail de qualité.

La diminution de la fatigue et du stress les rendent davantage capables de s'ajuster à la variabilité des tâches, plus assurées dans l'exécution des gestes techniques, plus en mesure d'être à l'écoute des malades et de répondre à leurs demandes de dialogue, plus aptes en un mot à améliorer la qualité des soins.

Comment s'étonner alors qu'il y ait pour elles un intérêt et un plaisir retrouvés, dans une sorte de seconde jeunesse professionnelle, même si l'attitude des collègues est parfois négative (jalousie).

Mais le tableau s'assombrit pour les infirmières du «pool des volantes» puisque leur affectation, flexible d'un jour à l'autre dans divers services de l'hôpital, rend difficile leur adaptation,

quasi impossible le suivi des malades, et notoire leur perte d'intérêt au travail.

Ne faisant jamais partie d'une équipe, elles se considèrent et sont considérées comme des «bouche-trous», effectuant les tâches les plus ingrates.

On le voit, c'est donc la fixité ou la flexibilité du poste de travail qui conditionne les effets du temps partiel sur le rapport au travail des infirmières.

Chez les caissières, les formes extrêmes d'imposition de la flexibilisation vont jusqu'à entraîner un changement qualitatif majeur du rapport des salariées à leur travail.

Bien qu'en principe la durée du travail à temps partiel soit réduite, en réalité avec le jeu des heures complémentaires le temps de travail effectif des caissières est toujours supérieur à celui inscrit dans leur contrat de travail; bien que les horaires soit dénommés de «libre-choix», ils ne sont en fait ni libres ni choisis mais dictés unilatéralement par la hiérarchie. Leur répartition, ajustée aux flux maximal d'arrivée des clients, accentue la pénibilité des conditions de travail car il y a suppression des temps morts, augmentation des cadences, et intensification de la répétitivité des gestes.

La disponibilité exigée au travail tend à devenir soumission dans l'espoir de voir réduit l'atypisme des horaires et d'obtenir à la longue un contrat se rapprochant du temps plein. De plus, la flexibilité des horaires entrave l'émergence et le fonctionnement d'un collectif de travail. Enfin, l'implantation syndicale, déjà très faible dans ce milieu, se heurte aux effets de la peur des salariées évitant les contacts avec les syndicats par crainte des représailles patronales.

Dans un tel contexte, la réalité de la dévalorisation professionnelle peut conduire à la dévalorisation personnelle. Ceci d'autant plus que les caissières n'ont aucun lieu où s'exprimer, aucune structure pour se défendre et simplement faire respecter leurs droits. La seule issue qui leur reste est d'ordre individuel : elles se replient sur le domestique ou sur elles-mêmes.

S'agissant du rapport des salariées au travail domestique, et plus globalement à leur vie privée, on observe là encore un très fort contraste entre infirmières et caissières d'hypermarché qui vient confirmer à quel point est également importante l'incidence des formes d'organisation du travail professionnel sur la sphère domestique, autrement dit, la forte intrication réciproque des deux sphères.

Chez les infirmières, qu'elles soient en poste fixe ou dans le «pool des volantes», le temps hors travail salarié est consacré en priorité au travail domestique confirmant un résultat connu : le Tp entraîne un renforcement de la division sociale et sexuelle du travail.

La place accordée aux soins et à l'éducation des enfants est d'autant plus forte que souvent, le mercredi a été choisi comme jour de repos par les infirmières.

Cette prépondérance accordée au rôle maternel s'inscrit dans le stéréotype de la «bonne mère», mais elle correspond aussi au plaisir éprouvé à partager du temps avec les enfants et à la manifestation d'une ambition à leur égard cherchant à favoriser leur réussite scolaire et sociale.

Une fois accompli l'ensemble du travail domestique, les infirmières arrivent cependant à dé

gager des plages de temps pour elles-mêmes et ceci d'autant plus que disposant de moyens financiers suffisants, elles travaillent à mi-temps.

Qu'en est-il pour les caissières? La permanence de la disponibilité exigée au travail les empêche d'arriver un tant soi peu à être disponible dans la sphère privée et à y organiser leur temps.

L'éparpillement et l'imprévisibilité des séquences de travail et de repos vont jusqu'à perturber la vie et les temps sociaux de leur entourage. L'enfant, constamment soumis à l'imprévisibilité des temps de présence de sa mère et à la non fiabilité de ses propos, peut avoir des difficultés à acquérir des repères fondamentaux. De son côté, la nourrice peut voir ses temps sociaux (professionnel et domestique) contaminés par la désorganisation et l'atypisme des horaires de garde. Le conjoint, enfin, est obligé de participer aux tâches domestiques et d'ajuster son emploi du temps en fonction des présences/absences de sa femme. Cette situation, opposée à la forme classique des rapports sociaux de sexe est source de conflit et peut conduire à la rupture conjugale.

Par ailleurs, l'absence de limites précises du temps de travail des caissières entrave l'établissement de relations sociales durables et tout engagement régulier dans une activité personnelle. Il s'ensuit solitude, repli sur les tâches domestiques, repli sur soi.

En résumé, les effets du temps partiel montrent l'existence de deux types fortement polarisés. A la situation de «rêve» des infirmières en poste fixe s'oppose celle plus «cauchemardesque» des caissières d'hypermarché.

Quant au Tp des infirmières volantes, il représente une forme intermédiaire qui, s'éloignant du modèle des infirmières en poste fixe, tend à se rapprocher de celui des caissières.

En effet, chez les infirmières en poste fixe, la sphère professionnelle dynamise la sphère privée, qui revitalise à son tour la sphère professionnelle, comme un cercle vertueux.

Au contraire les caissières sont placées dans un cercle vicieux puisqu'on voit combien l'obligation d'être disponible en permanente, tout à la fois commande et règle le rapport à leur travail professionnel et dérègle leur vie privée, et au-delà celle de leur entourage.

Conclusion

Cette recherche permet de comprendre combien est insuffisante la définition légale du travail à temps partiel, uniquement centrée sur la durée du travail. En effet, d'autres variables doivent être prises en compte : le temps partiel est-il choisi ? imposé ? négocié ? flexible ? précaire ?

Par ailleurs il ressort que, parlant du temps de travail et de sa réduction, on doit s'interroger non seulement sur la dimension quantitative mais également sur la dimension qualitative de son organisation.

En outre, les résultats de ce travail prouvent l'existence d'une intrication réciproque des sphères professionnelle et domestique. D'une part il y a bien dans le salariat exploitation des qualités, en l'occurrence ici la disponibilité permanente, acquise par les femmes dans la sphère domestique et non reconnue socialement en tant que

qualification; d'autre part on a pu voir comment les formes d'organisation du temps de travail salarié commandent simultanément le rapport au travail professionnel et domestique.

Enfin, cette recherche va à l'encontre des discours référant le temps partiel à l'idéologie de la conciliation des rôles.

Chez les infirmières, le recours au temps partiel ne traduit pas la recherche d'un investissement privilégié sur la sphère domestique au détriment de la sphère professionnelle, mais constitue plutôt une critique individuelle de l'organisation du temps de travail à temps complet.

Chez les caissières, comment parler de conciliation alors qu'il y a une absolue antinomie entre vie professionnelle et vie familiale, une indisponibilité permanente dans la sphère domestique, et une forte déstructuration du temps privé.

Perspectives

Cette recherche débouche sur des réflexions générales concernant les politiques de réduction et d'aménagement du temps de travail.

Tout d'abord, l'amélioration de la situation professionnelle des infirmières non «volantes» plaide pour une réduction collective du temps de travail des infirmières avec négociation de son organisation, et plus globalement pour que ces mesures s'appliquent à l'ensemble des salariés.

Ensuite l'observation de la vie des caissières permet de questionner la politique actuelle d'élargissement du champ de la flexibilisation en direction des

femmes; et de se demander dans quelle mesure l'incompatibilité qui en résulte entre sphère professionnelle et sphère privée n'est pas un objectif stratégique ? S'agirait-il d'obliger les femmes à choisir entre travail salarié et travail domestique ?

Enfin, à travers l'exemple des caissières, ne voit-on pas déjà se dessiner le modèle vers lequel pourrait tendre la future société salariale ?

En effet, une des principales politiques de réduction du temps de travail aujourd'hui ne repose-t-elle pas sur la promotion du temps partiel qui, aux formes de réduction collective du temps de travail, substitue un aménagement individuel largement discriminant ?

Et les mesures récentes d'annualisation ne visent-elles pas, en élargissant le cadre de la flexibilité du temps de travail, à l'intensifier ?

Diverses formes d'organisation du temps de travail émergeront probablement de cette dynamique.

Dans le contexte actuel de chômage massif contribuant à la déréglementation et à la précarisation du travail, il est tout à fait légitime de s'inquiéter face à un risque possible de généralisation du « temps partiel flexible imposé ». En ce sens, cette recherche permet de prendre la mesure des méfaits auxquels pourrait aboutir une telle politique pour les salariés.

Nathalie Cattané
Gedisst-Cnrs/Iresco

PUBLICATIONS

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES CHERCHEURS DE L'IRESO

CENTRE DE RECHERCHE SENS, ÉTHIQUE,
SOCIÉTÉ

Ogien, Ruwen. *Les causes et les raisons. Philosophie analytique et sciences humaines*. Paris : Editions Jacqueline Chambon, 1995, 238 p. (Rayon philo)

Pharo, Patrick. *L'injustice et le mal*. Paris : Syros, 1996, 240 p.

CULTURES ET SOCIÉTÉS URBAINES

Maruani, Margaret et de Singly, François, et al (ed.). *La famille en question : état de la recherche*. Paris : Syros, 1996, 315 p.

Maruani, Margaret et al. (sous le pseudonyme collectif de Guillaume de la Chaise). *Crise de l'emploi et fractures politiques*. Paris : Presses de Sciences Politiques, 1996, 340 p.

Memmi, Dominique. *Les gardiens du corps. Dix ans de magazine bio-éthique*. Paris : Éditions de l'Ehess, 1996, 254 p.

Pinçon, Michel, Pinçon-Charlot, Monique. *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*. Paris : Payot, 1996, 384 p.

GRUPE D'ÉTUDES SUR LA DIVISION
SOCIALE ET SEXUELLE DU TRAVAIL

Coutras, Jacqueline. *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Armand Colin, 1996, 150 p. (Références)

Del Re, Alisa et Heinen, Jacqueline. *Quale cittadinanza per le donne ? La crisi dello stato sociale e della rappresentanza politica in Europa*. Milano : Franco Angeli, 1996, 304 p.

Del Re, Alisa et Heinen, Jacqueline. *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1996, 320 p. (Bibliothèque du féminisme)

GRUPE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE
DU SOCIAL ET DE LA SOCIABILITÉ

Bailleau, Francis. *Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*. Paris : Syros, 1996, 237 p.

Combessie, Philippe. *Prisons des villes et des campagnes*. Paris : Éditions de l'Atelier-Éditions Ouvrières, 1996, 238 p. (Champs pénitentiaires)

Faugeron, Claude, Chauvenet, Antoinette et Combessie, Philippe. *Approches de la prison*. Paris, Bruxelles : de Boeck et Larcier, 1996, 368 p. (Perspectives criminologiques)

Lantz, Pierre. *L'investissement symbolique*. Paris : Puf, 1996, 249 p. (Le sociologue)

Laé, Jean-François. *L'instance de la plainte. Une histoire politique et juridique de la souffrance*. Paris : Descartes et Cie, 1996, 253 p. (Collection Droit)

Leclerc, Gérard. *Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance*. Paris : Puf, 1996, 432 p. (Sociologie d'aujourd'hui)

GRUPE DE SOCIOLOGIE DES
RELIGIONS ET DE LA LAÏCITÉ

Baubérot, Jean. *La laïcité. Évo -*

lutions et enjeux. Paris : La Documentation Française, 1996, 79 p. (Problèmes politiques et sociaux)

Sevegrand, Martine. *L'amour en toutes lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité (1924-1943)*. Paris : Albin Michel, 1996, 335 p. (Histoire)

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE DES
INSTITUTIONS ET DES ORGANISATIONS
SOCIALES

Abélès, Marc. *En attente d'Europe*. Paris : Hachette, 1996, 158 p. (Questions de politique)

Judy, Henri-Pierre (ed.). *Tout négocié. Masques et vertiges des compromis*. Paris : Autrement, 1996, 237 p. (Mutations)

LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE DU
CHANGEMENT DES INSTITUTIONS

Bourdelaïs, Pierre, Gaullier, Xavier, Imbault-Huart, Marie-José, Olivennes, Denis, Poursin, Jean-Marie, Stasse, François. *L'Etat-providence*. Paris : Le Débat, 1996, 414 p.

Eme, Bernard, Laville, Jean-Louis, Mothé, Daniel, Perret, Bernard, Roustang, Guy. *Vers un nouveau contrat social*. Paris : Desclée de Brouwer, 1996, 186 p. (Sociologie économique)

Falaha, Boris. *Création sociale dans la réforme agraire chilienne*. Paris : L'Harmattan, 1996, 261 p.

d'Tribarne, Philippe. *Vous serez tous des maîtres*. Paris : Le Seuil, 1996, 210 p. (La couleur des idées)

Poujol, Geneviève. *Des élites de société pour demain ?* Paris : Erès, 1996, 190 p.

Poujol, Geneviève. *Guide de l'animateur socio-culturel*. Paris :

Dunod, 1996, 239 p.

Poujol, Geneviève et Romer, Madeleine. *Dictionnaire biographique de militants. XIX^e-XX^e siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*. Paris : L'Harmattan, 1996, 411 p.

Sainsaulieu, Renaud et Zehraoui, Ahsène. *Ouvriers spécialisés à Billancourt*. Paris : L'Harmattan, 1996, 419 p. (Logiques sociales)

LES REVUES À L'IRESCO

L'Iresco est le siège social de *L'Année Sociologique*, de la *Revue Française de Sociologie* et plus récemment des revues *Sociétés Contemporaines* et *Sociologie du Travail*. Les sommaires des numéros publiés dans l'année de chacune de ces revues figureront désormais dans *La Lettre de l'Iresco*.

L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE

Volume 46 / 1996 - Numéro 1
Nation, nationalisme, citoyenneté

. Pierre Birnbaum
Présentation

. Alain Touraine

Le nationalisme contre la nation

. Alain Dieckhoff

La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel

. Pierre Birnbaum

Sur la citoyenneté

. Yves Déloye

Gouverner les citoyens. Normes civiques et mentalité en France

. François Gresle

Le citoyen-soldat garant du pacte républicain : à propos des origines et de la persistance d'une idée reçue

. Patrick Hassenteufel
L'Etat-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté

. Nonna Mayer
La fierté d'être français, de l'indépendance algérienne à Maastricht

. Paul Zawadzki
Le nationalisme contre la citoyenneté

. Christophe Jaffrelot
Le multiculturalisme indien à l'épreuve. Le cas des débats constitutionnels

Débats et controverses

. Pierre Moessinger
Les raisons et les sentiments

. Patrick Pharo
Des bonnes raisons et des mauvaises

Analyses bibliographiques

. Pierre Birnbaum
Sociologie politique
Pierre Birnbaum, Nicole Cagnon, Yves Déloye, Patrick Hassenteufel et Paul Zawadzki

Volume 46 / 1996 - Numéro 2
Etudes sur le risque et la rationalité

. Jacques Lautman
Risque et rationalité
. Frédéric Worms
Risques communs, protection publique et sentiment de justice

. Denis Duclos
Puissance et faiblesse du concept de risque

. Gérald Bronner
Quelques bonnes raisons de mal anticiper le futur

. Pierre Lascoumes
La précaution comme anticipation des risques résiduels et hybridation de la responsabilité

. François Ewald
Philosophie de la précaution
. Henri Verdier

La «médecine prédictive» entre croyance et construction de nouvelles catégories de risques
. Jean-Michel Bonvin

Les réponses suisses au phénomène migratoire

. Pierre Merle
Prépa., Fac ou Iut ? Position objective, expérience scolaire subjective et souhait d'orientation

Analyses bibliographiques

. Raymond Boudon
Sociologie générale
Rhétorique et argumentation; science et vulgarisation; sur le culte des images

Alban Bouvier, Lilyane Deroche-Gurcel

Secrétariat de rédaction :

Monique Bidault
téléphone : 01 40 25 10 98
télécopie : 01 42 28 95 44

**REVUE FRANÇAISE DE
SOCIOLOGIE**

Janvier - Mars 1996, XXXVII-1

. Yannis Papadopoulos
Les mécanismes du vote référendaire en Suisse

. Didier Fassin
Figures contemporaines de la pauvreté urbaine

. Georges Felouzis
Evaluation et efficacité pédagogique des enseignants du secondaire

Note critique

. Libby Schweber
L'histoire de la statistique, laboratoire pour la théorie sociale

Les livres

Avril - Juin 1996, XXXVII-2

. Christine Musselin
Les marchés du travail universitaires, comme économie de la qualité

Gérard Chevalier
. Volontarisme et rationalité d'Etat. La politique de la ville

. Ahsène Zehraoui
Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France

. Cléopâtre Montandon
Processus de socialisation et vécu émotionnel des enfants

. Philippe Trouvé
La fin des contremaîtres traditionnels ?

Les livres

Juillet - Septembre 1996,
XXX VII-3

. Emmanuèle Reynaud, Jean-Daniel Reynaud
La régulation des marchés internes du travail

. Bernard Jouve, Christian Lefèvre

Dynamique institutionnelle et culture politique territoriale : la cité métropolitaine de Bologne

. Susanna Magri
Les propriétaires, les locataires, la loi. Paris, 1850-1920

Notes critiques

. Nonna Mayer
Une approche psycho-politique du racisme

. Emmanuel Lazega
Arrangements contractuels et structures relationnelles

Les livres

Octobre - Décembre 1996,
XXXVII-4

In memoriam
Alain Girard (1914-1996)

. François Dubet, Danilo Martuccelli

Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école

. Lusin Bagla-Gökalp
Le chercheur et son instrument
. Nathalie Bulle

Simulation des choix de filière scolaire

. Suzie Guth

Actualité de William Foote Whyte. Ordre et désordre dans les quartiers de rue

Note critique

. Florent Champy

Les limites à l'autonomie de l'art dans les sociétés de type socialiste et capitaliste

Les livres

Secrétariat de rédaction :

Marie-Noëlle Postic

téléphone : 01 40 25 11 87

Christelle Germain

téléphone : 01 40 25 11 88

télécopie : 01 42 28 95 44

SOCIÉTÉS

CONTEMPORAINES

N° 22/23, 1995

Ségrégations urbaines

. Edmond Preteceille

Ségrégations urbaines

Introduction au dossier

. Chris Hamnett

Les changements socio-économiques à Londres

Croissance des catégories tertiaires qualifiées ou polarisation ?

. Edmond Preteceille

Division sociale de l'espace et globalisation

Le cas de la métropole parisienne

. John R. Logan, Richard D. Alba, Thomas L. McNulty

Les minorités des villes globales : New York et Los Angeles

. Thomas Maloutas

Ségrégation urbaine et relations familiales dans deux villes

grecques : Athènes et Volos

. Jean-Yves Authier

Formes et processus de ségrégation dans les quartiers anciens centraux réhabilités

L'exemple du quartier Saint-Georges à Lyon

. Marco Oberti

L'analyse localisée de la ségrégation urbaine

Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne

Hors dossier

. Geneviève Delbos, Gérard Prémel

La Bretagne et ses pêcheurs : une mutation à marche forcée

. Simon N. Roy

Accords de collaboration et réseaux locaux

Le cas des artisans couvreurs

. Patrick Veneau

Evolution de la mobilité et accès à la position de technicien

N° 24, 1995

L'invention des retraites

. Dorothee Rivaud-Danset

L'invention des retraites

. Bruno Dumons, Gilles Pollet

Origines du système français de retraite

. Gilles Pollet, Didier Renard

Régimes de retraite et paritarisme

. Bernard Friot

Enjeux de la naissance de l'AGIRC

Hors dossier

. Didier Georgakakis

Consultants en communication politique

. Antoine Vion

Préparation des élections municipales à Rennes

Secrétariat de rédaction :

Anne Grimanelli

téléphone : 01 40 25 10 11

télécopie : 01 42 28 95 44

courrier électronique :

grimanel@iresco.fr

SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

1/96

Le paradoxe italien du « désordre créatif »

. Marco Oberti : Avant-propos

. Carlo Trigilia

Dynamisme privé et désordre public : note sur le paradoxe du développement italien

. Walter Santagata

La séparation du politique et de l'économique : la fin d'une anomalie italienne

Articles

. Jean Peneff

Les débuts de l'observation participante ou les premiers sociologues en usine

. Cécile Brisset-Sillion

Administration centrale et autonomie universitaire : le cas de l'État de New York

. José Rose

L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi

Symposium sur :

« Sociologie de l'expérience », de François Dubet

Erhard Friedberg, Daniel Duval, François Dubet

Note critique

. Yves Bonny

La modernité en question

Comptes rendus

- Michel De Coster et François Pichault « Traité de sociologie du travail » (Sabine Erbes-

Seguin)

Christopher R. Browning «Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne» (Nicolas Sembel)

- Bruno Jobert (dir.) «Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales» (Yves Surel)

- Christophe Charle «La République des universitaires, 1870-1940» (Sophie Jarraffoux).

- Erhard Friedberg, Christine Musselin, «L'État face aux universités en France et en Allemagne» (Philippe Garraud)

English Summaries

2/96

Jean-Jacques Silvestre nous a quittés...

. Olivier Cousin

Les mutations du travail social : de la transformation du public aux changements dans les modes de prise en charge.

. François Bafail

Les apprentissages de la transition dans l'entreprise est-allemande.

. Claude Dubar

La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence.

Note de recherche et discussion

. Marco Oberti, Yannick Lemel, Frédéric Reillier

Classe sociale : un terme fourre-tout ?

Fréquence et utilisations des termes liés à la stratification sociale dans deux revues (*Sociologie du travail* et *Revue française de sociologie*)

. Claude Durand

Remarques et discussion sur : «Classe sociale : un terme fourre-tout ?»

Notes critiques

. Michel Lallement

Renaissance de la sociologie économique.

. Hervé Laroche

Karl E. Weick, «Sensemaking in Organizations».

Comptes rendus

- Jacques Aubret, Patrick Gilbert, Frédérique Pigeyre, «Savoir et pouvoir, les compétences en question» (Marcelle Stroobants).

- Agnès Pitrou, «Les politiques familiales. Approches sociologiques» (Claude Martin).

- Dominique Merlié, «Les enquêtes de mobilité sociale» (Frédéric Reillier).

- Robert Castel, «Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat» (François Dubet).

- Hugues Lamarche (dir.), (1992 et 1994), «L'agriculture familiale : comparaison internationale» (Henri Mendras).

English Summaries

3/96

Recherche scientifique, innovation technique et politiques publiques

. Michel Callon, Marc Maurice, Christine Musselin : Introduction

Politique scientifique et systèmes nationaux de recherche

. Dominique Pestre et François Jacq

Une recomposition de la recherche académique et industrielle en France dans l'après-guerre, 1945-1970 : nouvelles pratiques, formes d'organisation et conceptions politiques.

. Uwe Schimank

La recherche pour la recherche et la recherche pour la société : la recherche publique allemande est-elle autonome ou doit-elle

le rendre des comptes ?

Les scientifiques au travail et l'évaluation du travail scientifique

. Alexandre Mallard

L'interprétation collective des résultats d'une expérience : le cas de l'intercomparaison des instruments scientifiques.

. Karin Knorr-Cetina

Le «souci de soi» ou les «tâtonnements» : ethnographie de l'empirie dans deux disciplines scientifiques.

. Catherine Vilkas

Evaluations scientifiques et décisions collectives : le Comité National de la recherche scientifique.

. Alberto Cambrosio et Peter Keating

Technique, outil, invention : les transformations d'une biotechnologie.

Recherche académique, recherche industrielle et innovation

. Patrick Cohendet

Recherche industrielle et processus d'innovation : le rôle structurant des pratiques de recherche.

. Maurice Cassier

Les contrats de recherche entre l'université et l'industrie : les arrangements pour la production de biens privés, de biens collectifs et de biens publics.

. Jacqueline Estades, Pierre-Bernard Joly et Vincent Mangematin

Dynamique des relations industrielles dans les laboratoires d'un grand organisme public de recherche : coordination, apprentissage, réputation et confiance.

Comptes rendus

- Jean-Michel Berthelot, «École, orientation, société», (Daniilo Martuccelli)

Robert Boyer et Ronald Dore (dir.), «Les politiques des revenus en Europe», (Guy Caire)

- A. Harding, M. Parkinson, J.

Dawson and R. Evans, «European cities towards 2000. Profiles, policies and prospects», (Olivier Borraz)

- Michèle Lamont, «La morale et l'argent. Les valeurs des cadres en France et aux Etats-Unis», Trad. de l'anglais par Cyril Lemieux, (Joëlle Basso)
- Esping-Andersen, Gostal (ed.), «Changing classes : stratification and mobility in post-industrial societies», (Alan Warde)
- A. Scott, «Technopolis : high-technology industry and regional development in southern California», (Phil Cooke)
- Dominique Vinck, «Sociologie des sciences», (Vololona Rabeharisoa)

English Summaries

4/96

Contrats et pratiques contractuelles : approches pluridisciplinaires

Olivier Favereau, Pierre Lascoumes, Christine Musselin et Renaud Berrivin : Introduction

La diversité des contrats

. Olivier Favereau et Pierre Picard

L'approche économique des contrats : unité ou diversité ?

. Jean-Guy Belley

Une typologie sociojuridique du contrat.

Contrat et confiance

. Edward Lorenz

Confiance, contrats et coopération économique.

. Louis-Georges Soler et Hervé Tanguy

Contrats, planification, et systèmes de gestion au sein de la firme.

. Lucien Karpik

Dispositifs de confiance et engagements crédibles.

Le contrat, un instrument pour l'action publique

. Pierre Lascoumes et Jérôme Valluy

Les activités publiques conventionnelles (APC) : un nouvel instrument de politique publique ? L'exemple de la protection de l'environnement industriel.

. Renaud Berrivin et Christine Musselin

Les politiques de contractualisation entre centralisation et décentralisation : les cas de l'équipement et de l'enseignement supérieur.

Notes critiques

. Bernard Gazier

Justice, calcul et convention : à propos de «De la justification» de L. Boltanski et L. Thévenot.

. Evelyne Serverin

Propos croisés entre droit et économie sur la place de l'incertitude et de la confiance dans le contrat.

Comptes rendus

- Alain Degenne et Michel Forsé, «Les réseaux sociaux, une analyse structurale en sociologie» (Pierre Parlebas).

- Bertrand Bellon, Guy Caire, Lise Cartelier, Jean-Pierre Faugère et Colette Voisin (coordonné par), «L'Etat et le marché» (Christine Musselin).

- Christian Thuderoz, «La boîte, le singe, le compagnon - Syndicalisme et entreprise» (Gwenaële Rot).

- Jacques Carré et Jean-Paul Révauger (dir), «Ecrire la pauvreté, les enquêtes sociales britanniques aux XIX^e et XX^e siècles» (Gilles Ferréol).

- Florence Charue-Duboc (dir), «Des savoirs en action : contribution de la recherche en gestion» (Alain D'Iribarne).

English Summaries

Secrétariat de rédaction :
Marie-Hélène Hugonnard-Roche

téléphone : 01 40 25 11 05

télécopie : 01 40 25 11 55

courrier électronique :

socioduw@iresco.fr

RÉSUMÉS DE RAPPORTS DE RECHERCHE

LES LABORATOIRES DE LA RÉFORME DE L'HABITATION POPULAIRE EN FRANCE. DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HABITATIONS À BON MARCHÉ À LA SECTION D'HYGIÈNE URBAINE ET RURALE DU MUSÉE SOCIAL. 1889-1909.

SUSANNA MAGRI

Il y a un peu plus d'un siècle naissait la Société française des habitations à bon marché. Ce rapport de recherche montre comment le projet de logement social dont elle était porteuse, marqué par les préoccupations de la bourgeoisie libérale du XIX^e siècle, allait rapidement laisser la place à l'approche plus moderniste de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social. S'appuyant essentiellement sur les documents imprimés trouvés dans les archives de la Société française des habitations à bon marché et dans celles du Musée social, et à l'aide de diction-

naires biographiques, l'auteur a mené une recherche prosopographique, éclairant son sujet par des biographies collectives.

Tout au long du XIX^e siècle, la bourgeoisie libérale a été hantée par la menace des «classes dangereuses» et s'est interrogée sur les moyens de réformer leurs moeurs. L'un de ces moyens était de donner aux ouvriers entassés dans les taudis des grandes villes des conditions de logement plus décentes - et plus contrôlables. Dès le second Empire, des industriels d'une part, l'Etat par le biais d'une législation sociale de l'autre, ont cherché, avec plus ou moins de succès, à mettre au point des formules d'«habitat populaire». Ces efforts vont reprendre avec une nouvelle vigueur après la Commune de Paris.

C'est en 1889, à la suite de l'Exposition d'économie sociale organisée dans le cadre de l'Exposition universelle, que naît la Société française des habitations à bon marché. Fondée par des réformateurs libéraux préoccupés par la question du «paupérisme» tels Jules Simon, Jules Siegfried, Georges Picot, elle compte dans ses rangs des industriels et des banquiers, dont certains ont déjà réalisé des logements sociaux, des membres de la noblesse connus pour leur implication dans les œuvres charitables, des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des médecins engagés dans la mise en œuvre des politiques de santé publique, etc.

A leurs yeux, le logement social doit rester du domaine de l'initiative privée : si l'Etat est sollicité, c'est uniquement pour qu'il fournisse un cadre législatif aux «habitations à bon marché», ce qui sera d'ailleurs fait en 1894. Le projet est de construire des

cités ouvrières constituées de maisonnettes individuelles, dont les occupants deviendront peu à peu propriétaires dans le cadre d'un système de location-vente. Dans le centre des villes, où l'espace manque, il pourra s'agir d'immeubles collectifs. Mais dans un cas comme dans l'autre, l'accent est mis sur la séparation des logements en cellules individuelles : il n'y a pas d'espaces de vie collective et les lieux de rencontre sont réduits au minimum. Dans l'esprit des réformateurs, il s'agit en effet de recentrer la vie des ouvriers sur le foyer et la famille, de leur donner le goût de la propriété et de l'épargne.

Mais au début du XX^e siècle, une telle vision est déjà dépassée : les ouvriers ont eux-mêmes pris en main leur intégration sociale, les réformateurs sociaux se tournent vers les formes regardées comme positives de la vie collective des ouvriers, souvent organisées par le mouvement syndical. Ceci coïncide avec un renouvellement de l'architecture, avec les débats de l'urbanisme, le développement de l'hygiénisme, un souci nouveau pour l'environnement et le paysage. La Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social - institution réformatrice libérale à vocation plus large et plus innovatrice - va plus loin que la Société française des habitations à bon marché et se fait la propagatrice d'une nouvelle vision du logement social, largement inspirée des cités-jardins anglaises : elle continue de le concevoir comme une cité patronale, mais sans patrons, située en périphérie des villes, à proximité de l'usine, et dotée des espaces et services collectifs qui en feront une unité d'habitat autonome. Il s'agit maintenant d'encourager la gestion collective de l'espace, dans un esprit de coopération, sous l'autorité d'un

organisme propriétaire. Cet habitat nouveau devait attirer les citadins en leur offrant la campagne. Le débat qui occupera les années qui restent avant 1914 et sera relancé par la guerre, sera celui de la reconstitution de «la communauté» dans les nouvelles cités de banlieues, qui seront souvent réalisées par les Offices publics d'habitations à bon marché, institués en 1912 (qui deviendront après la seconde guerre mondiale les Offices publics d'habitations à loyer modéré).

83 p., Paris, 1995, Cultures et sociétés urbaines, Iresco
Soutien financier du Ministère de l'Équipement, du logement et des transports (Direction de l'habitat et de la construction, Plan Construction et Architecture)
Lieux de consultation :
Service de documentation du Csu, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco

MUTATIONS URBAINES ET POLITIQUES LOCALES.

Volume 2

SÉGRÉGATION SOCIALE ET BUDGETS LOCAUX EN ILE-DE-FRANCE.

EDMOND PRETECEILLE

L'objectif de la recherche, dont ce rapport présente une étape, est d'étudier les relations entre deux ensembles de processus sociaux. D'une part, on s'intéresse aux transformations de la structure sociale de l'Ile-de-France dans son organisation spatiale, pour comprendre en quoi les mouvements de transformation économique modifient la ségrégation sociale. D'autre part, on analyse les politiques des communes, dont la décentralisation a fortement accru l'autonomie, pour saisir

comment elles enregistrent, traduisent, freinent ou accélèrent ces transformations sociales localisées, comment elles compensent ou aggravent les inégalités sociales urbaines.

Le premier chapitre porte sur les transformations de la structure socio-professionnelle des communes sur la période 1968-1982. On analyse ces transformations en étudiant, dans ces deux périodes intercensitaires successives, les modifications du profil socio-professionnel moyen des types de communes définis par la typologie socio-professionnelle publiée par l'Insee (N. Tabard et P. Bessy). Les résultats soulignent la complexité de la structure d'ensemble et de ses évolutions, caractérisées simultanément :

. par des processus de bi-polarisation croissante dans une partie de l'espace de la région; les types de communes les plus bourgeois et les plus populaires renforcent, dans l'ensemble, leurs caractéristiques contrastées;

. et, ailleurs, par d'autres processus de glissement de mélanges plus «moyens», où ces mélanges se modifient sans qu'une catégorie particulière s'impose plus nettement, mais où les caractéristiques des catégories se transforment, par exemple, des classes moyennes traditionnelles aux catégories salariées plus liées aux nouvelles technologies.

Le second chapitre explore les problèmes empiriques et méthodologiques de la construction d'analyses comparatives de ces structures et processus entre grandes métropoles, à partir de données et de résultats de recherches sur Londres, Madrid et New York.

Le troisième chapitre analyse les politiques locales au travers

des budgets municipaux : il examine successivement les bases fiscales, les politiques fiscales, les politiques de dépense des municipalités de plus de 10 000 habitants de la région Ile-de-France, en les croisant systématiquement avec les résultats du premier chapitre d'une part, avec les données politiques d'autre part.

Pour comparer les politiques municipales, on classe d'abord les communes en types définis en fonction des similitudes de structure et de niveau des bases fiscales par habitant. On croise ces types avec la typologie socio-professionnelle, et on analyse les évolutions des bases fiscales sur la période 1980-88, parallèlement aux tendances dégagées dans l'évolution des profils socio-professionnels.

On analyse ensuite, pour chaque type, les politiques fiscales en fonction des couleurs politiques.

On analyse enfin, toujours pour chaque type, le niveau et la structure des dépenses par habitant sur la période du mandat électoral 1983-89. Les résultats soulignent le poids considérable de l'inégalité des bases fiscales sur les politiques locales. Ces inégalités ne recourent pas entièrement les inégalités sociales, mais l'évolution économique et les nouvelles tendances de localisation des entreprises tendent à les rendre plus systématiquement cumulatives. A structure semblable des bases fiscales, les politiques fiscales des municipalités diffèrent, en fonction de la couleur politique, principalement pour la fiscalité pesant sur les entreprises.

265 p., Paris, 1993, Cultures et sociétés urbaines, Iresco
Lieux de consultation :
Service de documentation du Csu, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco

LA CINQUANTAINE DES FEMMES

JOSIANE ANDRIAN

Les générations de 50-59 ans (générations nées avant la seconde guerre mondiale) font partie de ce que les sociologues anglo-saxons appellent «the midlife years» (le milieu de la vie) et certains sociologues français «la maturance». C'est l'âge intermédiaire entre la jeunesse et la vieillesse, où se déroulent pour les femmes un certain nombre d'événements familiaux, parfois perturbants, qui sont le départ des enfants du domicile familial (syndrome du nid vide), l'apparition de la ménopause, la naissance des petits enfants, la prise en charge des parents âgés, mais aussi les deuils à assumer, les difficultés professionnelles liées au chômage quand ce ne sont pas les départs à la retraite anticipés.

Ainsi cette période de vie qui s'étale sur une dizaine d'années se caractérise non seulement par des ruptures, mais aussi par une plus grande complexité des échanges familiaux. Ces générations de femmes se trouvent en quelque sorte «coincées» entre leurs aspirations et leurs devoirs et sont amenées à assumer les tâches parfois contraignantes d'une «seconde carrière familiale».

Nées à la veille de la seconde guerre mondiale, elles ont connu une période historique mouvementée. Encore enfants pendant la guerre, elles en ont subi les épreuves et les privations, puis elles ont connu les grandes innovations sociales et politiques qui ont suivi la Libération, mais aussi les guerres coloniales qui les accompagnent. Surtout, elles vont vivre les «Trente Glorieu-

ses» et les bouleversements qu'elles introduisent dans le paysage français : industrialisation et urbanisation du pays, entrée dans la société de consommation, mise en chantier de l'Europe, apparition d'une classe moyenne qui vient s'interposer entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, puis révolte des enfants du baby-boom en 1968, montée des revendications féministes, émancipation des femmes, contraception et pour finir la crise, le chômage, l'accroissement des inégalités, l'exclusion.

Le rapport analyse également l'histoire professionnelle de cette génération de femmes.

En 1990, les femmes de 50-54 ans étaient plus actives que la moyenne : 62,7% travaillaient contre seulement 45,9 % pour l'ensemble des femmes.

Les salariées travaillent majoritairement dans le secteur privé. Mais une proportion non négligeable (28%) a réussi à pénétrer dans les domaines autrefois réservés aux hommes : professions intellectuelles et cadres supérieurs, professions libérales et fonctions dans le domaine politique. E. Cresson a été la première femme à occuper le poste de Ministre de l'Agriculture en 1981, du Commerce Extérieur en 1983, et des Affaires Européennes en 1988 avant de devenir Premier Ministre en 1991.

Leur vie professionnelle se distingue de celle des hommes par ses fréquentes interruptions, qui réduisent la période globale d'activité pour bénéficier pleinement de la retraite et limitent leurs chances de promotion.

La première cause d'interruption d'activité est la naissance des enfants (56%), suivie par le mariage (24%). La maladie ou l'accident ne viennent qu'en troisième place. Chaque rupture

d'activité entraîne une précarisation et une perte de qualification au moment de la reprise.

L'inactivité totale a beaucoup reculé : 22,2% des femmes nées à la veille de la guerre ne travaillaient pas à l'âge de trente ans, elles ne sont guère que 10% de nos jours. C'est dans les années 1960 que la mutation s'est opérée. A l'époque, le modèle traditionnel de la femme au foyer s'imposait, particulièrement ancré chez les femmes de notables pour qui travailler c'était déchoir, mais aussi chez les femmes d'ouvriers pour qui rester à la maison était vécu comme une promotion sociale. C'est en fin de compte des classes moyennes qu'est partie la remise en cause du modèle traditionnel.

En trente ans de carrière, plus d'une femme sur quatre a connu le chômage.

C'est souvent sous la pression de la nécessité, pour se procurer un salaire d'appoint, que les femmes reprennent une activité après 50 ans. Dans la plupart des cas elles occupent un travail à temps partiel, plus souvent temps «contraint» que «choisi».

Les cessations définitives d'activité ont beaucoup évolué. Avant 1960, la principale cause de départ était le mariage. Depuis 1981, le chômage est responsable de la moitié des départs.

Parmi les femmes ayant commencé leur carrière avant 1960, 40% sont parties avant la retraite contre 14% des hommes. D'après l'Insee, leur durée moyenne de vie professionnelle serait de 17 ans contre 35 ans chez les hommes, résultats qui risquent de peser lourd sur les conditions de leur retraite.

*71 p., Paris, 1996, Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions, Iresco
Lieux de consultation :
Lsci, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco*

**LE ROLE DE LA
PRESCRIPTION
DANS
LA RELATION
THERAPEUTIQUE.**

UN EXEMPLE DANS
LA PSYCHIATRIE
DE SECTEUR.

ANNE BIADHMHOF

Ce travail est le résultat d'une recherche menée auprès de deux équipes soignantes appartenant à des secteurs extrahospitaliers relevant de la psychiatrie publique (secteur de psychiatrie adulte - unité de soins en alcoologie). Il répond à un appel d'offre de la Mire concernant le médicament psychotrope et la santé mentale. C'est dans ce cadre qu'il cherche à problématiser les usages thérapeutiques de ces médicaments.

Il s'appuie sur l'hypothèse suivante : la psychiatrie publique tend, d'une part, à se positionner comme référent dans le «bon usage» des psychotropes en faisant valoir l'ancienneté de son expérience et sa position de «prescripteur légitime» pour tout ce qui relève des troubles psychiques, tout en insistant d'autre part sur les moyens de suivi dont elle dispose par la sectorisation. La pratique de secteur possède en effet un certain nombre d'instruments thérapeutiques (le suivi par une équipe, une certaine approche de la relation thérapeutique, un suivi psychothérapeutique possible, une attitude globalisante, des espaces thérapeutiques diversifiés). Cette position de «référent» donne une place spécifique aux soignants de la psychiatrie publique dans ce que de nombreux auteurs nomment la «culture psychologique».

La première partie de ce rapport explore les représentations sociales du médicament psychotrope. Son objectif est d'éclairer les liens entre les savoirs et les pratiques afin de mieux comprendre l'acte de prescription et les conséquences qui en découlent. Dans cette étape, l'analyse s'appuie sur les discours des soignants recueillis au cours d'entretiens enregistrés. Il souligne la spécificité des positions respectives occupées par les différents professionnels qui constituent l'équipe thérapeutique (psychiatres, psychologues, infirmiers/res, praticiens des techniques psycho-corporelles).

Dans notre corpus d'entretiens, nous dirons qu'une grande partie de ce qui se donne comme savoirs appartient à ce que la psychologie sociale définit comme une pensée de sens commun. Cette pensée s'élabore à travers des représentations sociales (D. Jodelet), c'est-à-dire des connaissances socialement élaborées et partagées, ayant une visée pratique d'organisation et d'orientation des conduites et permettant à un groupe donné de se retrouver dans une même vision de la réalité (Celle des opinions, des préjugés, des stéréotypes, des composantes idéologiques du discours).

Cependant la pratique quotidienne de ces professionnels les confronte à des situations qui les conduisent à faire appel à des ressources plus individuelles. C'est ainsi que nous nous référons à «l'outil thérapeutique» que les soignants sont amenés à développer pour s'approprier l'espace de la relation thérapeutique.

Enfin, l'influence des différentes écoles de pensée, des différentes théories scientifiques apparaît de façon distincte selon les catégories de soignants. Le recours au savoir scientifique serait, à l'opposé de l'appropriation

subjective, une tendance à l'objectivation et au recul.

Si la première partie de ce travail se réfère à l'ordre des discours, la seconde partie se rapporte aux pratiques que nous avons cherché à décrire, non pas comme telles (car la tâche est toujours dangereusement réductrice) mais comme support d'un processus interactif permettant de mettre en évidence une structure dialectique évolutive. Ce travail conduit, à partir de cinq «histoires», à tenter «une mise en structure» de la relation thérapeutique. Les quatre schémas qui en sont issus rendent compte d'une dynamique différente de cet échange selon le pôle qui s'active initialement : -malade-maladie-soignants-outils thérapeutiques (dont médicaments).

Cette approche problématise ce que nous avons appelé «des effets de conscience». Elle vise à intégrer la dimension du temps et de la durée dans une perspective de «phénoménologie génétique», dans le sens développé par R. Abellio dans *La structure absolue* (1965).

L'expérience méthodologique dont rend compte cette deuxième partie doit être lue comme un essai dont l'intérêt immédiat est d'avoir pu revenir aux équipes qui ont permis cette recherche. La mise au point d'une méthode pour créer du recul sur sa propre pratique a donné lieu à plusieurs tentatives d'abord peu fructueuses. C'est finalement par une mise en parallèle du regard des différents soignants sur le même malade que nous avons obtenu l'effet de perspective. Chacun a pu ainsi se reconnaître dans son vécu thérapeutique et apprécier son rôle propre dans le processus. Cette vision de synthèse, que l'équipe parvient rarement à conduire de l'intérieur, a donné

lieu à des échanges extrêmement constructifs et passionnés. L'acceptation unanime de ce « regard distancié » offre une première validation qui elle-même n'a de sens que si elle peut être lue comme une étape ouvrant vers une nouvelle possibilité de mise à distance puis d'intériorisation.

*170 p., Paris, 1996, Groupe de Recherche et d'Analyse du Social et de la Sociabilité, Iresco
Lieux de consultation :
Grass, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco*

**DOMUS ET
TECHNOLOGIES :
CONTINUITÉS ET
CHANGEMENTS
PARIS-BERLIN,
1960-1990**

J. COUTRAS (GEDISST),
J. L. LACASCADE (CSU),
S. MEYER ET
E. SCHULZE
(TECHNISCHE UNIVERSITÄT)

Ce rapport, financé par le Plan-Construction (Ministère de l'Aménagement du Territoire), le Pirtem et le Programme franco-allemand (Cnrs), présente les résultats d'une recherche de plusieurs années sur les évolutions de deux générations de ménages berlinois et parisiens confrontés aux transformations des technologies quotidiennes et des équipements domestiques.

L'analyse est fondée sur deux concepts essentiels, celui de « domus » pour l'équipe française et de « Technikakzeptanz » pour l'équipe allemande. On désigne ainsi le logement conçu comme le foyer d'une identité à plu-

sieurs dimensions (matérielle, sociale, culturelle et symbolique) et les changements dans les compétences respectives des hommes et des femmes dans le domaine de la technique.

Cette recherche montre :

- que les objets techniques (machine à laver, micro-ondes, etc.) forment système parce qu'ils s'inscrivent dans une logique de fonctionnement que permet d'explicitier le concept de domus. Ils sont des marqueurs de la vie familiale et de sa dynamique. Ils la reflètent mais ils contribuent aussi à la construire (il existe par exemple un équipement de base du jeune ménage axé sur le triplet : cuisine, réfrigérateur, machine à laver).
- que n'étudier qu'un seul équipement (téléphone mobile ou ordinateur avec ses périphériques) ou à un seul moment de la vie familiale ne peut suffire à justifier les jugements médiatiques, définitifs et prophétiques, qui pullulent sur le thème des transformations radicales et irréversibles qu'entraînerait l'intrusion des « nouvelles technologies » ;
- que les identités de sexe sont liées au fonctionnement de la domus et de ses évolutions. Les pratiques féminines évoluent, la technique n'est plus un domaine strictement réservé à l'univers masculin et cette évolution est en rapport direct avec la progression du travail féminin.

Dans les deux pays, les générations (celles de 1960 et celles de 1990) s'opposent sur bien des points. Dans « l'individuation » progressive des femmes et le développement de leur autonomie par rapport aux modèles masculins, le rôle de la technique n'aura pas été négligeable. En revanche, d'une génération à l'autre et dans les deux pays, il ne semble pas que les modèles masculins aient su-

bi une évolution décisive, en dépit de la participation plus forte des jeunes maris à l'ensemble des tâches domestiques.

En ce qui concerne les deux échantillons berlinois et parisiens, les similitudes sont très nettes : en particulier pour les deux générations aînées, française et allemande qui ont au moins en commun d'avoir vécu l'expérience traumatisante de l'après-guerre avec son cortège de restrictions et de pénurie, mais aussi pour les jeunes mères confrontées aux problèmes d'organisation de la vie quotidienne et de la « maisonnée » (tenue du ménage mais aussi éducation des enfants).

Néanmoins des différences culturelles persistent, liées à l'histoire et à l'organisation de la vie publique dans les deux pays, imposant des contraintes et engendrant des valeurs propres.

*197 p. + 2 volumes d'annexes, Paris, 1996, Cultures et Sociétés Urbaines, Iresco
Lieu de consultation :
Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco*

**LE ROLE DES BUREAUX
DE POSTE DANS
L'INSERTION DES
POPULATIONS
MARGINALISÉES.**

JACQUES GAUTRAT
MARIE-FRANCE GOUNOUF

La recherche que nous avons menée au cours de l'année 1995, auprès des guichetiers dans six bureaux de poste d'Ile-de-France situés dans des quartiers à forte proportion de chômeurs, avait pour objet d'analyser les relations

entre les populations d'usagers précaires de la poste et les guichetiers avec qui ils sont appelés à être en contact.

De ces investigations, 3 catégories d'établissements se distinguent, en fonction de leur environnement géographique et humain : le bureau de poste populaire, le «blockhaus» et l'intermédiaire.

Le bureau de poste populaire est un bureau qui se situe dans un espace urbain traditionnel, occupé par des couches sociales hétérogènes dont la majorité se caractérise par des revenus modestes, ouvriers, employés, commerçants, artisans, retraités, et où la précarité (chômeurs de longue durée) occupe une place se situant près de la norme nationale. La représentation du quartier est généralement positive et les chômeurs restent intégrés.

Le bureau de poste «blockhaus» se situe dans un espace urbain récent (années 60) occupé majoritairement par des familles d'ouvriers non qualifiés au chômage, avec peu d'espérance de retrouver un travail, et avec une forte proportion de familles nombreuses, majoritairement immigrées, donc des jeunes en échec scolaire. L'homogénéité sociale se caractérise par toutes les marques de la grande précarité, ainsi que par la rupture avec les autres espaces urbains, ce qui peut donner une image de quartier refermé sur lui-même comme dans un blockhaus, mais dont se dégagent très peu de groupes solidaires.

Le bureau de poste intermédiaire se situe entre ces deux modèles extrêmes.

Nos investigations nous ont permis d'éclairer les aspects positifs de la construction d'un lien social spécifique à la précarité entre le guichetier et l'usager.

Les violences de la cité touchent la Poste surtout dans sa périphérie : attaques de facteurs, dégradation de matériels qui sont souvent le fait de jeunes enfants et adolescents pour qui la Poste n'est pas un lieu dont ils attendent des services. A l'intérieur même de la Poste, mis à part une minorité d'usagers qui manifestent des comportements hostiles pouvant aller jusqu'à la violence, les guichetiers tirent une certaine gratification morale des rapports qu'ils entretiennent avec la majorité de «leurs» usagers.

Nous faisons l'hypothèse que les usagers sont en quête de relations conviviales dépassant la rationalité du service. Cette hypothèse découle de la caractéristique des prestations (Rmi, allocations familiales), qui impliquent le guichetier dans l'intimité de la vie domestique des usagers (évolution des dépenses des ménages, dé mêlés juridiques, contentieux, etc..).

Ce regard du guichetier sur la vie des usagers incite ces derniers à transformer la confiance en demande de service supplémentaire (conseils, déchiffrage de textes administratifs, rédaction de requêtes, etc..).

En dépit des contraintes qu'il induit, les guichetiers acceptent de jouer ce rôle supplémentaire car ils en retirent des gratifications :

- marques de reconnaissance fraternelle hors du service (poignées de main, invitations à des pots, cadeaux),
- reconnaissance de compétence (l'usager estimant le savoir du guichetier plus étendu qu'il ne l'est en réalité),
- notabilité se traduisant par des marques de déférence...

Les liens de convivialité, allant jusqu'à des dons et contre dons entre postiers et usagers, élargissent le champ des échanges

qui doivent s'effectuer dans des stratégies informelles de complicité et qui renforcent ces liens affectifs.

La tentative des guichetiers d'utiliser ce capital de confiance pour apprendre aux usagers à gérer leurs intérêts semble être un échec puisque ces derniers, utilisant le service comme prétexte à la convivialité, ne manifestent aucun désir de le rationaliser.

Bien qu'ils n'arrivent pas à faire évoluer la nature de ces liens, les guichetiers trouvent un certain avantage à fournir ces services supplémentaires qui ne sont pas dénués de contraintes. La raison qu'ils invoquent à soutenir cette stratégie ne semble pas être élaborée, leur motivation se référant à des critères éthiques qu'ils estiment naturels.

Si la relation de confiance s'établissant entre le guichetier et l'usager ne peut pas déboucher sur une plus grande autonomisation des usagers, il nous semble en revanche qu'elle pourrait s'investir avec plus de réussite dans l'activité de la cité.

Les expériences de contrat de ville qui ont poussé quelques postiers à participer à des délibérations avec les associations de quartier semblent avoir obtenu des résultats : informations sur les problèmes de la Poste et interconnaissance des différents acteurs concernés.

Les associations permettent en effet l'expression de toutes les récriminations qui ne peuvent s'exprimer au guichet, quel que soit le type de bureau de poste.

Il semblerait donc que les guichetiers aient tiré de leur pratique professionnelle une compétence relationnelle avec une population marginalisée, créant ainsi des liens affectifs qui relèvent de liens sociaux primaires dont les banlieues sont fortement déficitaires.

Par conséquent, la conclusion de notre recherche pose la question de savoir si les territoires qui répondent aux deux catégories de bureaux de poste (blockhaus et intermédiaires) ne pourraient pas tirer parti de ce capital de confiance acquis par le personnel de la Poste pour l'investir dans des activités de pacification et dans des projets de ville.

Cinq propositions sont faites à titre d'exemple :

- création d'un comité de soutien d'innovations entrepreneuriales locales destinées aux chômeurs;
- participation à la création d'une activité sportive locale;
- participation à la création d'un spectacle sur un thème local, joué par des habitants;
- groupe de travail sur l'aménagement de l'accueil à la Poste;
- groupe de travail en vue d'ouvrir la Poste à des produits pour les enfants.

Cette recherche débouche, début 1997, sur une expérimentation pratique dans deux bureaux de poste des Hauts-de-Seine.

57 p., Paris, 1996, Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie, Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions, Iresco
Commanditaire :
 La Poste
Lieux de consultation :
 Crida, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco

LES ÉCRIVAINS AMATEURS. ANALYSE D'UN CONCOURS DE NOUVELLES

CLAUDE FOSSÉ-POLIAK

Comment situer l'écriture pratiquée en « amateur » en regard de l'écriture ordinaire et de l'écriture littéraire ? Comment rendre compte de cette pratique culturelle spécifique et des motifs qui animent ceux qui s'y adonnent ? Comment s'opèrent les tentatives d'accès des profanes de l'écriture à un champ dont le droit d'entrée n'est pas réglementé ? Telles sont quelques unes des questions qui sous-tendent cette recherche sur les écrivains amateurs.

Elle a pour terrain un concours littéraire intitulé « Tous écrivains avec France Loisirs », qui a mobilisé plus de 4500 écrivains amateurs.

Le rapport de fin de recherche présente les résultats du traitement statistique des questionnaires adressés à un échantillon représentatif des participants.

Il comprend sept chapitres :

- « Profils socio-culturels des participants au concours »;
- « L'école et l'écriture »;
- « L'écriture : un héritage familial ? »;
- « L'entrée en écriture »;
- « Écritures ordinaires »;
- « Entre écriture ordinaire et écriture littéraire »;
- « De l'écriture privée à l'écriture publique ».

Ce travail permet de définir un espace de l'écriture amateur (avec toutes les limites qui tiennent à la spécificité de ce concours) qui oppose d'une part des écrivains très occasionnels et des écrivains amateurs, et d'autre part des pratiques d'écriture « ordinaires » (correspondance, journal intime, notation de pensées, etc.), limitées le plus souvent à la sphère privée (plutôt féminines), à des pratiques à visée littéraire (roman, nouvelle, etc.) destinées à la sphère publique (plutôt masculines).

144 p., Paris, 1995, Cultures et Sociétés Urbaines, Iresco
Commanditaire :
 Observatoire France Loisirs de la Lecture

JEUNES EN BANLIEUE. REPRÉSENTATIONS ET USAGES DE L'ENVIRONNEMENT

CHRISTOPHE GAUBERT
 CAROLINE DE SAINT-PIERRE
 RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :
 GÉRARD MAUGER

Dans deux sites de la banlieue parisienne, il s'agissait, d'une part de reconstituer les représentations que se font de leur environnement des jeunes de milieux populaires et de mettre à jour les principes de classement, les schèmes de perception et d'appréciation qui les sous-tendent, d'autre part de décrire et de classer leurs dispositions et pratiques à l'égard de leur environnement, d'établir des « cartes » des territoires fréquentés et des comportements adoptés sur chacun de ces territoires, de cerner les aires de déplacement (en les observant in vivo et/ou en les reconstituant à partir d'entretiens individuels et collectifs); en fin de mettre en rapport systématiquement les représentations livrées et les usages observés de l'environnement avec les trajectoires familiales, scolaires, professionnelles des jeunes de milieux populaires étudiés.

160 p., Paris, 1995, Cultures et Sociétés Urbaines, Iresco
Commanditaire :
 Ministère de l'Environnement
Lieux de consultation :
 Service de documentation du Csu, Bibliothèque de Sociologie du Cnrs, Iresco

«La Lettre
de
l'IRESKO»

franchit le cap
de son
dixième numéro

LES UNITÉS DE RECHERCHE DE LA FÉDÉRATION
DIRECTION DE LA FÉDÉRATION : FRANÇOISE LAUTMAN ET ROBERT SALAIS

*Centre de recherche
sens, éthique, société*

Cerses

tél : 01 40 25 10 76

fax : 01 40 25 12 71

Responsable :

Patrick Pharo

*Cultures et
sociétés urbaines*

Csu

tél : 01 40 25 11 33

fax : 01 40 25 11 35

Responsables :

Gérard Mauger

*Groupe d'études sur
la division sociale et
sexuelle du travail*

Gedisst

tél : 01 40 25 11 98/12 06

fax : 01 40 25 12 03

Responsable :

Jacqueline Heinen

*Groupe de recherche et
d'analyse du social et
de la sociabilité*

Grass

tél : 01 40 25 12 16

fax : 01 40 25 12 12

Responsable :

Sabine Erbès-Seguin

*Groupe de sociologie des
religions et de la laïcité*

Gsrl

tél : 01 40 25 10 94

fax : 01 40 25 12 35

Responsable :

Jean Baubérot

*Institutions, emploi et
politique économique
(Groupement de recherche)*

Iepe

tél : 01 40 25 10 20

fax : 01 40 25 11 58

Responsable :

Robert Salais

*Laboratoire d'analyse
secondaire et des méthodes
appliquées en sociologie*

Lasmas

tél : 01 40 25 10 03

fax : 01 40 25 12 47

Responsable :

Alain Degenne

Adjointe :

Roxane Silberman

*Laboratoire de sociologie
du changement des
institutions*

Lsci

tél : 01 40 25 10 67

fax : 01 40 25 10 66

Responsable :

Michel Bauer

*Laboratoire
d'anthropologie des
institutions et des
organisations sociales*

Laios

tél : 01 40 25 11 73

fax : 01 40 25 16 61

Responsable :

Marc Abélès

*Marché du travail et genre
(Groupement de recherche)*

Mage

tél : 01 40 25 10 37

fax : 01 40 25 11 70

Responsable :

Margaret Maruani

*Modes de vie
(Groupement de recherche)*

tél : 01 40 25 10 60

fax : 01 40 25 10 89

Responsable :

Yannick Lemel